

Association Défense des Monédières et de leurs environs.
Association loi 1901
19390 Saint-Augustin

Le vendredi 11 janvier 2019,

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons vous faire part de nos observations et propositions sur le projet d'implantation de six éoliennes sur le Peuch Géant. Notre contribution s'organise autour de 5 points de réflexion.

1- Il est nécessaire de développer la production d'énergie éolienne, comme les autres sources d'énergie renouvelable.

L'idée de développer la production d'énergie à partir de ressources renouvelables est aujourd'hui largement ancrée dans nos sociétés et nos territoires. De multiples projets et dispositifs d'accompagnement y participent, en valorisant les ressources en soleil, vent ou biomasse. La technologie éolienne, dans ses modalités de diffusion actuelles, pose un ensemble de questions, notamment liées aux caractéristiques de son déploiement.

Force est de constater que les citoyens et les élus se trouvent dans une situation où s'opposent l'impératif de participer à la transition énergétique et les impératifs de préservation du cadre de vie et des ressources nécessaires au développement du territoire. Cette situation crée un ensemble de crispations, de tensions, voire de conflits, et conduit au blocage de nombreux projets, et de fait à un très faible déploiement du potentiel éolien à l'échelle nationale.

Cette difficulté tient pour partie à un modèle de déploiement relativement rigide. Il y a en effet peu de réflexion ou d'expérimentations qui sont engagées sur le type d'éoliennes, sur le lien entre porteur de projet et communauté locale, sur la répartition sur le territoire, sur les effets de ces implantations sur les territoires, sur son efficacité énergétique ou économique. L'échec du développement de l'éolien tient plus à ses modalités de déploiement qu'à toute autre raison. Dans cette situation, il nous semble nécessaire d'assumer la contradiction d'être à la fois favorable à l'éolien et en même temps en questionnement, voire en opposition à un certain nombre de projets.

2- La valeur des documents de planification qui accompagnent le développement de l'éolien est à réaffirmer.

Ce projet d'implantation se place dans un contexte territorial où deux documents de planification orientent et accompagnent l'installation d'éoliennes. Il s'agit du Schéma Régional Éolien et de la charte du Parc Naturel Régional Millevaches-en-Limousin.

Le Schéma Régional Éolien, datant de 2013, a pour objectif de faciliter le déploiement de l'éolien, en définissant une stratégie globale à l'échelle de la région Limousin. Il intègre des éléments «d'acceptabilité sociale», soit l'ensemble des enjeux environnementaux, paysagers, territoriaux qu'il croise avec des éléments de «faisabilité technique», soit la ressource en vent, l'accès au réseau électrique, etc. En découle un zonage (zone défavorable, zone favorable avec trois niveaux de contrainte) et une cartographie. Il est à noter que ce schéma est rendu caduc par décision du tribunal administratif de Bordeaux, mais il reste pour autant un document de référence pour l'action publique. Un nouveau schéma à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine est en cours d'élaboration,

il reprendra de fait les mêmes zones où l'installation d'éoliennes est aujourd'hui exclue pour des raisons environnementales et paysagères. Nous retrouvons dans ce schéma régional une logique de développement de l'éolien définie par l'État, et notamment par le travail de l'ADEME, qui rappelle ainsi dans un récent guide national que *« les sites choisis doivent répondre à des réglementations très strictes pour éviter les conflits d'usage et respecter les paysages, le patrimoine, l'environnement et la biodiversité ; ils ne peuvent pas être situés à l'intérieur ou à proximité de secteurs architecturaux ou paysagers (sites emblématiques, paysages remarquables, sites inscrits ou classés, ...) »*.

La charte 2018-2033 du Parc Naturel Régional Millevaches-en-Limousin, validée par l'ensemble des communes et récemment labellisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, est un document de référence pour guider l'action du Parc sur les 15 ans de fonctionnement à venir, et guide la mise en place d'actions concrètes sur des thématiques variées. Dans cette charte, de manière succincte, le Parc valide le déploiement de l'éolien, dans une logique de territoire à énergie positive, en appelant au respect du Schéma Régional Éolien étendu aux espaces qu'il a classés comme des Surfaces d'Intérêt Écologique et Paysager.

A la lecture de ces deux documents, il apparaît clairement que l'ensemble des Monédières est dans une zone où l'installation d'éoliennes est exclue. En suivant le Schéma Régional et sa cartographie c'est le cas pour 90 % de la commune de Veix et 50 % de la commune de Pradines, et pour la totalité du site du Peuch Géant. Cela tient au fait que l'ensemble du massif est identifié comme un « site emblématique du Limousin » de par sa forte valeur paysagère, ce en plus des nombreuses zones d'intérêt écologique qui parsèment le massif (site Natura 2000, ZNIEFF, etc). De plus et de manière plus étendue, le massif est pour le parc en Surface d'Intérêt Écologique et Paysager, ce qui induit une responsabilité partagée quant à sa protection et sa valorisation, notamment à travers la promotion d'activités économiques qui valorisent ces qualités paysagères et écologiques. C'est dans ce sens que le Parc soutient le projet de reconnaissance de l'ensemble du massif au titre de Site classé.

Tout projet d'implantation d'éoliennes devrait donc être abandonné sur le massif, car c'est de fait en contradiction avec les deux seuls documents qui définissent un cadre d'actions collectives quant au déploiement de ces installations. Ce sont ces documents qui sont les garants de la constitution de l'intérêt général à l'échelle de la Région, et de la préservation raisonnée des hauts lieux de notre patrimoine naturel et paysager.

Pourtant cette situation ne semble pas poser de problème au porteur de projet. Il répond aux interpellations sur ce point de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, en novembre 2018, en considérant que ces démarches de planification sont d'une part sans valeur, le préfet pouvant passer outre le Schéma Régional Éolien, d'autre part sans légitimité, la charte du PNR n'étant pas encore validée au moment de la demande de permis de construire. Sur ce point, il est à remarquer qu'à la date de demande de permis, la charte était écrite et validée par les communes, et que le Parc Naturel Régional ne peut se prononcer publiquement que suite à sa labellisation par le Premier Ministre et le Ministre de la transition écologique et solidaire en date du 26 décembre 2018. Nous espérons que cette situation saura vous interpellier et que vous saurez affirmer la valeur de ces documents qui définissent des orientations collectives pour le développement du territoire dont la portée est niée par un acteur économique privé poursuivant d'abord des intérêts qui lui sont propres.

3- Le massif des Monédières, un paysage remarquable à forte valeur.

Les Monédières sont considérées comme un « site emblématique » à l'échelle du Limousin depuis 2009 et confirmées comme une « surface d'intérêt écologique et paysager », dont le périmètre a été récemment étendu par le Parc Naturel Régional depuis sa création.

Ces classements tiennent à un ensemble de qualités, qui nous semblent évidentes à nous, habitants

du massif, mais qui ont été en grande partie révélées par l'« *Etude Paysagère pour l'Aménagement du Site Emblématique des Monédières* » commandée par le Parc, et réalisée par l'agence de paysagistes *Lieux dits*, ce printemps 2018.

A travers un ensemble de temps de discussion avec les habitants, en entretiens individuels ou en ateliers collectifs, et lors de promenades sur le site, un travail a été réalisé tout d'abord pour caractériser le massif, ensuite pour définir un projet global de valorisation et enfin pour dessiner le réaménagement de quatre sites : Suc au May, Puy de la Monédière, col du Bos et départ de parapente de la Fournaise.

Cette étude bientôt publiée, fait notamment apparaître un ensemble de perceptions, d'investissements émotionnels ou esthétiques que chacun ressent de manière variable, lorsqu'il est présent dans les Monédières, qu'il soit habitant, habitué ou de passage, et que l'on retrouve dans les productions imagées, écrites ou musicales. Ces perceptions sont décrites comme un ensemble de motifs paysagers, au nombre de 11, et qui cernent l'identité des Monédières. Ce massif est ainsi caractérisé par les idées de « **montagne** », de « **lande** », de « **forêt** », de « **nature** », de « **horizon** », de « **point de vue** », de « **ciel** », de « **calme** », de « **cheminement** », de « **territoire d'activité** », de « **lieu de vie** ».

Ces motifs, ce lien qui se construit au paysage des Monédières, induisent un ensemble d'usages, et font de cette petite montagne un lieu de vie qui a son importance pour beaucoup, autour d'usages qui connaissent une grande pérennité dans le temps. Ainsi, depuis presque un siècle une série de gestes individuels et collectifs se reproduisent : voir de haut, de la table d'orientation du Suc au May à celle du Puy de la Monédière et demain la réouverture d'autres sommets ; circuler dans le paysage, des routes et du Touring club au chemin tracé par les « trailers » et les marcheurs ; se lier au ciel, hier avec les planeurs s'envolant vers les monts du Cantal, aujourd'hui avec les voiles de vol libre qui cherchent la pente avec la meilleure orientation pour décoller ; et peut-être une forme de spiritualité, de la messe prononcée à la table d'orientation dans le roman de Jean Vinatier¹ au méditant contemporain si fréquent sur ce site au lever du jour.

Ainsi, aller dans les Monédières, depuis longtemps, c'est aller à la montagne, sortir de la plaine, de la ville vers le ciel, la nature, le silence. Ce massif constitue un paysage fort, une identité propre, qui sont un ensemble de ressources pour répondre à des besoins toujours renouvelés de pratiques, qui induisent aussi un développement économique. Et c'est peut-être pour ces raisons que l'implantation d'éoliennes n'est pas possible.

Dans l'étude d'impact cet aspect culturel est abordé de manière succincte, notamment en référence à Jean Ségurel, au cyclisme, aux bruyères, mais il ne prend guère en compte les pratiques et attentes contemporaines. D'autre part, le demandeur considère que le site du Suc au May et son environnement proche, recouvert en partie de landes, suffit à l'expérience du massif que vient chercher le visiteur. Le reste est pour lui sans qualité remarquable, car largement enrésiné.

Pourtant, et malgré cette forêt récente, c'est bien l'ensemble du massif qui est pris dans les usages des visiteurs, et c'est dans ce sens que travaille le PNR et les communautés de communes en cherchant à lier différents sommets, les cols, les piémonts. Dans cet espace élargi, les éoliennes seraient omniprésentes.

4- Les éoliennes, des objets qui impactent fortement les qualités des paysages et l'identité des territoires.

La relation qui se tisse entre les éoliennes et leur paysage d'implantation peut apparaître comme

¹ *Monédières*, Jean Vinatier, Ed. Les Monédières, 2003

complexe, insaisissable, car variable selon les regards et les personnes. Mais pour autant, nous pouvons faire le constat que leur présence détermine largement la perception et le lien qui se tisse au paysage, et que celui-ci se trouve fortement transformé.

L'éolienne se caractérise par son aspect manufacturé ; il s'agit néanmoins d'un objet en matériaux composites qui se distingue par sa taille (126 m en haut de pale), le son qu'elle produit (même s'il est intermittent et perçu de manière variable selon le sens et la force du vent), et la lumière qu'elle va refléter de jour, et produire de nuit, pour signaler ses pales. L'objet est ensuite répété. Sur le site du Peuch Géant, à ce jour, le projet du demandeur est d'installer 6 éoliennes. Ces premières caractéristiques s'opposent de manière claire à deux des motifs caractéristiques de l'identité des Monédières : la nature et le calme.

Cette série d'objets viendrait ensuite, de part leur implantation, modifier la perception du paysage de plusieurs manières.

D'abord le lien qui se construit dans l'horizon, proche ou lointain, entre le ciel et la terre, se constituerait à travers un intermédiaire, l'éolienne elle-même. Cela induirait un changement fort de l'expérience du massif en venant bousculer les motifs d'horizon et de ciel (si caractéristiques dans notre massif par la présence permanente de courbes de puys emboîtés les uns aux autres).

Puis la taille de l'objet est à rapporter au dénivelé entre le haut et le bas des puys, dénivelé par rapport auquel il est systématiquement égal ou supérieur. Cela induit un basculement visuel fort du paysage naturel, la perception des échelles est brouillée, le puy et son piémont deviennent le pied ou le support d'un objet, et c'est cet objet, ou cette série d'objets qui deviennent l'élément structurant du paysage. Le motif de montagne ainsi que ceux de forêt, de nature ou de ciel s'effacent, changent de tonalité, l'objet manufacturé domine les perceptions, le paysage devient un paysage éolien.

Ensuite, avec ce projet, il y aurait des éoliennes dans les Monédières. Des éoliennes il y en a ailleurs, dans de multiples situations paysagères, et chacun de nous a pu en voir ici ou là dans ses déplacements. L'éolienne est devenu un objet commun, banal, que l'on associe à différents sentiments, parfois d'incompréhension quand nous voyons les masses d'éoliennes qui se trouvent sur ces collines autour de Carcassonne, et qui deviennent une gêne visuelle, parfois à une certaine satisfaction, quand la succession de pylônes et de pales viennent accompagner les autres infrastructures qui irriguent Paris (autoroutes, lignes haute tension) au milieu d'une Beauce bien morne. Ainsi, toute personne porte un ensemble de références, associé à des sentiments variables, par rapport à la présence d'éoliennes, et ces références viendront nourrir la perception du paysage des Monédières si demain ces objets s'installent. En plus de déstructurer les qualités du paysage, la présence des éoliennes le banalisera, le fera glisser vers un paysage éolien, comme ailleurs, comme dans la Beauce, ou Carcassonne, ou ailleurs.

La localisation proprement dite des éoliennes dans le massif augmente largement cet impact.

Cinq des ces éoliennes s'installent sur la ligne de crête qui démarre au Col des Géants et qui domine la vallée du ruisseau d'Alembre et de Veix. En face se trouve le Puy de la Monédière et le Puy d'Orliac. C'est donc l'ensemble de la vallée de Veix, et de la route qui va de Treignac à Madranges, qui deviendront un paysage dominé par les éoliennes. Cette vallée, c'est pourtant une partie importante des Monédières, avec toute une série de villages où se met en rapport le lien entre le piémont agricole et les premiers puys boisés. C'est le versant treignacois du massif, et une façon d'arriver pour de nombreux visiteurs.

L'autre lieu qui sera fortement marqué, c'est le col des Géants. Ce point de basculement entre la vallée de Veix et celle de Chaumeil, ligne de partage des eaux entre la Vézère et la Corrèze, lieu de mise en relation entre les grands puys du massif et la faille de Pradines, qui a toute son importance dans la géographie des Monédières. C'est bien pour ces raisons que le Fanum des Jaillants se situe là, et que le col est connu, car il est point de passage ou point d'arrivée dans le massif. Là aussi, il deviendra paysage éolien, et on arrivera dans le massif, en roulant vers le Suc au May, entre deux mats éoliens.

Il est clair que du fait de cette situation ces objets seront fortement perceptibles dans tout le massif, ce sera le cas depuis le Suc au May, depuis le Puy de la Monédière, depuis l'ensemble de la vallée

de Veix, depuis les landes du site Natura 2000, et ils apparaîtront de manière systématique à un moment ou un autre sur toutes les routes du massif, à la seule exception de celle du versant sud allant de Madranges à Chaumeil. L'éolien deviendra un caractère structurant de l'identité du massif, et de fait de l'affaiblissement de son identité.

Une étude paysagère, d'aspect conséquent, a été produite par le requéreur. Le travail réalisé qualifie des vues à proche, moyenne et longue distance. Trois arguments viennent résoudre la question paysagère. D'abord l'étude d'impact relativise la visibilité des éoliennes du fait de nombreux boisements en bord de route qui obstruent la vue, alors que ce front est mouvant et que les réouvertures sont nombreuses, et parfois définitives. Ailleurs, elle met en parallèle forêt de résineux et éolien comme deux artificialisations, alors que le registre est bien différent, la forêt restant un élément de nature, maintenant bien ancré dans le territoire, et dont la gestion intègre mieux les impératifs qu'ils soient écologiques, par la régénération naturelle, ou paysagers, par la suppression de reboisements « timbres postes » ou la réouverture de points de vue. Et finalement, et de manière plus étonnante, l'étude présente le site de la table d'orientation et ses pans de bruyères comme suffisants à l'expérience des Monédières, alors que l'espace parcouru et valorisé par les visiteurs ne cesse de s'étendre !

L'étude se concentre sur la visibilité des éoliennes et elle minimise celle-ci, n'évoque pas l'impact de cet aménagement sur l'identité des Monédières et le développement des usages au sein du massif.

5- Pour un développement économique durable du massif et une bonne gestion des ressources de ce développement.

Les Monédières sont un massif dans lequel se déploie un ensemble d'usages, que ce soit des visites ponctuelles ou des séjours, et ces usages s'appuient sur des gestes simples comme regarder un paysage, se promener, écouter, ou des pratiques plus engageantes comme le cyclisme ou le vol libre. Tout au long de l'année un ensemble de personnes, habituées ou non, habitants du massif ou de ses bordures, du Département ou de la Région, de Paris ou d'ailleurs, viennent faire vivre ce morceau de la montagne limousine. Les Monédières sont ainsi pour beaucoup une référence personnelle forte, qui permet de sortir de la plaine, d'en bas, de la ville ou du « plein » des métropoles et des campagnes industrialisées.

Même si le paysage a changé depuis l'après-guerre, moment où la lande dominait, le désir de nature se trouve toujours satisfait. L'enrésinement des landes a certes bousculé le paysage, mais la trame des horizons, des vallées, des emboîtements de puys restent bien présents, comme ce lien au ciel ou à la qualité du silence.

Cette fréquentation et cette attractivité du massif a de multiples conséquences économiques. Un ensemble d'acteurs et d'offres se sont spécifiquement développés en lien avec ces visiteurs, que ce soient les activités de sport nature, ou une partie des activités de restauration, d'hôtellerie, ou d'accueil à la ferme et de vente en circuit court. Ensuite ces visiteurs soutiennent l'activité de l'ensemble du tissu économique du massif et des bourgs voisins. Il est évident que pour de nombreux commerces, mais aussi artisans ou services, c'est la venue saisonnière de personnes de passage ou en séjour dans des résidences secondaires, qui soutient ou même structure leur activité économique. Si le tissu économique devait fonctionner avec les seuls résidents permanents, il est clair que nos offres de commerces et services seraient très différentes.

Parallèlement à ces activités spécialisées, un ensemble d'activités économiques se sont installées ou ont perduré en partie en lien avec les qualités de ce territoire, c'est le cas de nombreuses PME (Eau de Treignac, Comptoir d'Herboristerie, Pâtisserie Borzeix-Besse, etc) mais aussi de l'agriculture dans son ensemble, qui peut valoriser des savoir-faire locaux, fortement ancrés.

Ce sont aussi des personnes qui viennent s'installer de manière définitive, souvent pour une retraite

ou cherchant à profiter d'un cadre de vie de qualité, mais aussi pour des actifs qui souhaitent rompre avec des métropoles saturées.

Ce que nous pouvons comprendre aujourd'hui, c'est que le potentiel de développement économique de nos territoires de campagne est largement déterminé par la valeur qu'ont l'environnement, le paysage et l'histoire de nos territoires, et que le niveau de préservation de cet ensemble de qualités est un facteur déterminant.

Le massif des Monédières comme son piémont, offrent de manière claire cet ensemble de qualités, et les expériences qu'ils peuvent offrir répondent à une demande de nature qui ne cesse de s'affirmer. De nombreux travaux viennent confirmer ce potentiel. Ainsi l'« *Etude Paysagère pour l'Aménagement du Site Emblématique des Monédières* », citée ci-dessus, a fait clairement apparaître la capacité de ce massif à accueillir des visiteurs sur des durées de séjour plus importantes, en améliorant et en densifiant les expériences possibles au sein du massif. Cela passe par le réaménagement des sites existants, par l'affirmation de sites secondaires de qualité, comme le Fanum des Jaillants ou le village de Freysseline, par l'aménagement de sentiers de tailles plus variées, et par une meilleure communication sur les sites.

Cette capacité à révéler une attractivité, déjà réelle, c'est une orientation forte du développement touristique voulu par d'autres acteurs, comme le PNR ou le Département. Ainsi, dans le document « *Élaboration du schéma de développement touristique de la Corrèze 2015-2018* », élaboré par le Conseil Départemental, nous pouvons trouver des préconisations telles que : « *Faire de la Corrèze une véritable destination touristique en mettant en avant ses sites exceptionnels* ». Ou encore: « *La Corrèze correspond aux attentes de la clientèle « campagne » (calme, ressourcement, authenticité, retrouvailles)* ».

C'est dans ce contexte que des communes, comme celle de Veix ou de Chaumeil par exemple, trouvent les moyens de mettre en œuvre des aménagements importants qui structurent l'activité touristique. Elles sont pour cela accompagnées par le Parc Naturel Régional, et par de nombreux fonds régionaux ou européens, qui permettent à des communes ou autres collectivités ayant des budgets réduits, d'investir dans des infrastructures garantes d'un développement durable.

En conclusion.

Le devenir de notre territoire et de nos Monédières est largement déterminé par la capacité de développement économique qu'il aura, et qu'il a déjà eu. La qualité de ce massif, de son environnement, de ses paysages, de son ambiance à la fois esthétique et culturelle, comme nous l'avons montré dans les points précédents, sont autant de ressources pour fonder ou accompagner un développement économique durable. L'installation d'éoliennes, avec les effets surdéterminants sur l'identité du massif, aura pour effet de dévaluer de manière importante ces qualités et ces ressources. Il nous semble peu rationnel de mettre en jeu nos capacités de développement de demain, et de nuire à l'ensemble des activités actuelles, en dévaluant aujourd'hui cette ressource.

C'est du fait de l'ensemble de ces considérations, que nous avons largement partagées et soumises au débat lors de réunions publiques, que nous nous opposons au projet d'installation d'éoliennes sur le Peuch Géant.

Pour l'Association Défense des Monédières et de leurs environs,
Brice Deguillaume, Président
Cédric Deguillaume, Tony Oppenheim, Jean Maison, membres.

le 3.1.19

Christiane Lassalle
Aux Bons
19390 ST Augustin

Enquête publique du 3 décembre
au 11 Janvier sur l'installation
des éoliennes dans le massif
des Monédières

Je suis opposée au projet des
Peuch géant -

Le site des Monédières par
sa beauté exceptionnelle attire cha-
que année de très nombreux touristes
amateurs de Nature, de promenades
ainsi que la pratique de nombreux
sports -
L'installation de 6 éoliennes
compromettrait d'une part, l'attrait
de ce site auprès des visiteurs et
d'autre part, les retombées économiques
très importantes -

Ch. Lassalle.

Madame WOLF-BELOT Audrey
1 avenue Beau-Plan

13012 MARSEILLE

Groupement Forestier du Fraysse
Le Puy des Echelles TULLE

Marseille, le 22 décembre 2018.

Monsieur le Président de la
Commission d'Enquête
Mairie
Le Bourg
19260 VEIX

Monsieur le Président,

Propriétaire foncier sur la commune de Veix (Groupement Forestier du Fraysse) au Puy des Géants, je suis très favorable à l'installation d'un parc éolien.

Cet équipement :

- 1) Ne nuit en rien l'exploitation de nos forêts et même améliore les dessertes par une piste empierrée,
- 2) Un effort a été fait pour l'intégrer dans le paysage. Eloigné des habitations, il n'apportera pas de nuisance,
Suite à des études environnementales, l'implantation des éoliennes a été modifiée pour tenir compte des couloirs de migrations des oiseaux;
- 3) Produira une électricité verte et propre,
- 4) Permettra de verser une redevance conséquente aux communes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très respectueux.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Enquête publique sur le projet au Peuch. Gédaut

En octobre 2000 les communes de Veix et de Madranges se sont trouvées face à une nécessité de captage de sources pour l'eau de consommation humaine à Madranges.

La loi a déployé tout un dispositif pour protéger l'eau. Des servitudes ont été imposées - Par exemple, autour des sources, est interdit - le défrichement des terrains boisés
- toute construction ou dépôt superficiel ou souterrain.

Les années qui passent nous crient que l'eau, notre tout premier besoin, est en danger -
Récemment la commune de Veix a réalisé aussi des travaux pour son eau -
L'implantation des éoliennes au Peuch Gédaut n'est pas compatible avec notre devoir envers l'eau -

Les éoliennes ne vont pas pousser là, par magie, pour faire de l'énergie électrique verte dont nous avons aussi besoin -

Il faut d'abord un socle, sa partie souterraine étant un agresseur obscur et sournois de l'eau -

Et ce socle, il faut se frayer un passage pour aller le construire -
La nature va être saccagée par les véhicules et les monstrueux engins de chantier nécessaires, car il faudra bien aussi dresser les mats. Et...

Nous attendons que la loi observe tout ça et accorde à l'eau la protection qu'elle lui doit.

Nous sommes donc opposés à cette implantation d'éoliennes car elle est contre nature et ce, dans tous les sens -

Notre région c'est peu de vent - trop peu pour les éoliennes
beaucoup d'eau, notre trésor,
un paysage authentique
une histoire riche
une activité humaine raisonnée,

Gardons raison pour que nos Monédières vivent pour le plus grand bien de tous -

Jeanne et Lucien Brette.

Tuillaux de Veix (résidence secondaire)
Brive (résidence principale).

R. 05.01.2019

à Veys lieu dit "Magnoups"

Monsieur le Préfet,

Pour la présence, je vous signifie mon opposition à l'implantation d'éoliennes au about du pays des monédières pour les raisons suivantes:

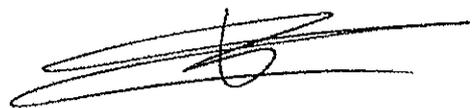
La région des monédières n'est pas une région propice aux vent, le projet n'a donc aucun sens.

De plus, la production de cette électricité sera annulée par la longueur de ligne haute tension prévue à l'acheminement dans la centrale des barroues.

De plus, combien de gaz et de déchets carbonés va engendrer ~~des travaux~~, pour un résultat des plus ~~minimes~~ d'énergie verte. Cela polluera plus que quoi que ce soit. Ce sera une catastrophe écologique, touristique, économique.

Ne nous imbriguez pas ces monstres de bétons et de fer, c'est moches, ça dégrade la Faune et la Flore, recevez, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

Olivier Lachaud



Sujet : [INTERNET] Éoliennes Monédières
De : Barba Rella <isabelle.barbazange@gmail.com>
Date : 11/01/2019 11:01
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous confirme que je suis fermement opposée à ce projet.

Aujourd'hui nous avons la certitude que l'implantation d'éoliennes en France n'est nullement guidée par une volonté de gain écologique, financier ou climatique. Cette implantation relève d'une simple opération financière qui profite à quelques affairistes astucieux et sans scrupule. Aucun retour pour la collectivité n'est à espérer si ce n'est une pollution visuelle et sonore.

Bien à vous,

Isabelle BARBAZANGE
19390 Saint Augustin

Sujet : [INTERNET] Des éoliennes dans le Massif des Monedieres

De : NICOLAS BARBAZANGE <barbazangenicolas@gmail.com>

Date : 11/01/2019 10:59

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je suis contre le projet d'installation de 6 éoliennes dans le Massif des Monedieres car cela contribuera à dénaturer notre beau paysage, sans parler de la nuisance sonore.

D'autre part le superbe site des Monedieres est un lieu où se pratique le vol libre, et la présence d'éoliennes, de part leur hauteur et leur encombrement sont incompatibles.

Nous devons préserver la pureté tout autant que la beauté de notre paysage.

Nicolas Barbazange

19390 St Augustin

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 11/01/2019 10:48
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 3 décembre 2018 au 11 janvier 2019 - Peuch Geant

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

ANDRIESENS-MANOURY Pascal et Michèle

Adresse de messagerie:

m.mi@orange.fr

Sujet:

Parc éolien sur le Peuch Géant des Monédières

Message:

Nous venons d'apprendre le projet de construction d'éoliennes dans les Monédières sur le Peuch Géant.

Nous tenons à affirmer notre opposition à ce projet.

Il est scandaleux des construire ces machines dans un territoire classé Parc Naturel. A quoi donc serviraient ces protections!

Nous approuvons les arguments du collectif "Vues sur les Monédières" pour ce projet.

Hélas, il n'est pas le seul sur la Corrèze et bien que désirant des énergies renouvelables nous pensons que les éoliennes sont la forme la moins adaptée pour notre territoire . Des panneaux photovoltaïques ont déjà été installés dans d'autres lieux Corrèziens et sont beaucoup moins nuisibles pour les paysages . Nos barrages fournissent également une énergie propre depuis longtemps.

Si nos responsables politiques et autres acteurs économiques ne sont pas sensibles au caractère et aux véritables projets d'avenir pour notre territoire c'est à désespérer de leur pouvoir face à ces sirènes mercantiles .

Pascal et Michèle ANDRIESENS

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] EOLIENNES

De : toto1972 <toto1972@orange.fr>

Date : 11/01/2019 10:14

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

bonjour madame monsieur enquete publique sur le projet du peuch geant je suis oppose au projet du peuch geant j habite brive et je monte prendre l air a veix dans la maison de mon amie maison que nous avons renove pendant longtemps le coin et calme joli des arbres du calme et juste en face en sortant de la maison nous aurions des masses de fer et plastique moi je prefere la foret je trouve que c est plus sain plus beau et ça sert aussi a supprime du co2 merci de m avoir lu

— Pièces jointes : _____

montagne.jpg

17179869184

Go

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du PEUCH GEANT

De : Francis FAUGERAS <mh.et-f.faugeras@wanadoo.fr>

Date : 11/01/2019 00:54

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je viens par la présente vous faire part de mon opposition au projet de PARC EOLIEN DU PEUCH GEANT.

Originaire de Treignac, propriétaire d'une maison secondaire que j'occupe avec ma famille très régulièrement depuis plusieurs décennies, je fais désormais partie de ce paysage et ce paysage fait partie de moi... comme tant d'autres...

Il me paraît illusoire de pouvoir énumérer les multiples raisons qui m'ont conduit à exprimer cette opposition.

Seule la volonté de croire qu'une réflexion collective guidée par ce qui se fait de plus en plus rare, à savoir du bon sens, conduira votre commission à prendre la plus sage et intelligente décision.

Comment faire abstraction de cette spécificité géologique du Massif des Monédières (*sujet d'étude de nombreux doctorats*) ?

Comment faire abstraction de ce que la nature a mis des milliers d'années à bâtir ?

Comment faire abstraction de cette énergie humaine qui a su investir ce secteur, dans de nombreux domaines, pour en valoriser la richesse naturelle (*tourisme vert...*) ?

Comment faire abstraction de ces doutes et remises en cause quant à l'efficacité des dispositifs éoliens (*rendements plus qu'aléatoires, lieux d'implantation souvent inadaptés, dommages et nuisances collatérales à très courts termes ...*) ?

L'absolue et urgente nécessité d'accélérer le déploiement d'outils de production d'énergies renouvelables est si évidente qu'elle ne doit pas nous amener, insidieusement, sournoisement, à faire tout et n'importe quoi... Pour un tel enjeu, on ne peut imposer que ce que le consensus accepte que l'on impose.

Francis Faugeras

19260 TREIGNAC

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 11/01/2019 01:14
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 3 décembre 2018 au 11 janvier 2019 - Peuch Geant

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:
E.DUPUY

Adresse de messagerie:
ev.dupuy@orange.fr

Sujet:
enquête publique sur le projet du Peuch Géant

Message:

Je suis FERMEMENT OPPOSÉE au projet du PEUCH GÉANT (implantation d'un parc éolien), pour les raisons suivantes:

-Non respect des paysages, du patrimoine, de l'histoire, de l'environnement et de la biodiversité dans un Site d'Intérêt Paysagé et Écologique (PNR), avec ses nombreux chemins de randonnée, pistes équestres et de VTT...

-Mise en danger d'une économie active liée au tourisme, aux sports nature, à l'hébergement, à l'artisanat... et à l'accueil d'un public en recherche de lieux de calme et de ressourcement.

...Beaucoup de gâchis pour un projet non viable par ses faibles rendements sur des lieux dépourvus de vents forts et réguliers!

Une Corrézienne qui a grandi et vit aux pieds des Monédières.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 11/01/2019 05:31
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 3 décembre 2018 au 11 janvier 2019 - Peuch Geant

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Jean-Baptiste Raud

Adresse de messagerie:

jbraud2000@yahoo.fr

Sujet:

Défavorable au projet de parc éolien au Peuch Géant

Message:

Madame, Monsieur,

Je suis préoccupé par le phénomène de changement climatique et de réchauffement de la planète et pour autant je ne suis pas

favorable à l'éolien et en particulier à l'installation du parc éolien au Peuch Geant.

Voici brièvement les raisons.

J'ai fait beaucoup de recherche sur le sujet et si on y regarde de près l'éolien n'est pas la solution pour lutter contre le

réchauffement climatique. A première vue on se dit que c'est une solution formidable car ça tourne avec le vent et ça produit

de l'électricité sans charbon, ni pétrole, ni déchet radiocatif mais en fait comme l'énergie qu'une éolienne produit est

intermittente et imprévisible, qu'il n'existe pas aujourd'hui de moyen de stockage adaptés/suffisants et que le réseau

électrique doit maintenir un équilibre général entre production et consommation (sous peine de coupure générale) cela

nécessite une régulation par centrales thermiques (au charbon ou au gaz). Les centrales nucléaires ont un démarrage beaucoup trop lent (par mesure de sécurité) pour effectuer ce

rôle de régulation. Bref qui dit éolien dit finalement aussi centrales

centrales à combustibles fossiles!

Ainsi, autant si l'éolien permettait de faire baisser le niveau de CO2 et donc lutter contre le changement climatique, je

serai prêt à vivre avec les nuisances (visuelles, sonores et autres) des éoliennes mais sachant que ça ne résout pas le problème, étant du Dulcier dans la commune de Veix, je ne souhaite

*de subir ces désagréments sur un site aussi beau et
"nature" qu'est la chaine des monédières...*

*Je vous copie ci-dessous un article très intéressant que j'ai trouvé sur la CNDP (Commision
Nationale du Debat Public) qui
permet de prendre connaissance des faits et comparer la situation dans differents pays
industrialisés et prendre conscience des enjeux et des limites de l'éolien.
[https://ppe.debatpublic.fr/eolien-solaire-photovoltaique-rechauffement-climatique-grande-
desillusion](https://ppe.debatpublic.fr/eolien-solaire-photovoltaique-rechauffement-climatique-grande-desillusion)*

Cordialement,

Jean-Baptiste Raud

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Peuch Géant Veix

De : Didier Duf <didier1.dufour@gmail.com>

Date : 11/01/2019 06:56

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je suis très surpris du projet d'installation d'éoliennes sur le site des monédières et globalement en Corrèze!! Un département où l'énergie hydraulique s'est développé de par ses différents cours d'eaux le traversant, l'énergie solaire par un ensoleillement dû à la situation géographique du département, et pourquoi des éoliennes quand on constate qu'il n'y a pas de vent!!! Je trouve cela complètement absurde!! Chaque département ou région ont des spécificités!! Pour ma part les éoliennes doivent être placés dans les endroits venteux (bord de mer etc...) Les panneaux photovoltaïques où l'ensoleillement est optimal!! Les biomasses là où le secteur du bois est développé et afin de traiter les déchets. À la course du développement des énergies durables il ne faut pas succomber à l'absurdité. Les monédières un coin de nature préservé où l'on se dépayse par la beauté et le calme! Pourquoi vouloir les modifier?

À part les retombées financières promises à la commune, département et région (suivant leurs perspectives) !!

Cela en vaut-il le coût??

Je passe de nombreux week-end dans une maison familiale à Veix. Je suis complètement opposé à ce projet

Didier DUFOUR

A l'attention des Maires de Veix et Pradines et/ou Monsieur le PREFET de la Corrèze.

Objet: "enquête publique sur le projet du Peuch Géant" (mon avis en fin de texte).

J'ai l'honneur de vous adresser ce courrier.

Ce projet est aussi un choix, d'avenir, et de décision vous même : femmes, hommes et enfants de la régions anciens ou nouvellement arrivé, mais également les randonneurs ainsi que moi même en tant que pèlerin marcheur (de passage dans votre belle région en Août 2018).

Six éoliennes:

oui un simple choix : a) celui d'une Masse d'argent pour un projet une entreprise ses employés et sous traitants peut-être loin de votre régions et les efforts et l'énergie de mise en oeuvre pour une et 2 puis la troisième et aussi la numéro 4 et 5 ainsi que la dernière la sixième et le bénéfice éventuel de l'énergie produite (il s'agit donc ici d'une simple soustraction pour déterminer si cela est productif et rentable surtout.

b) le second choix (alors je me prend pour exemple ici : si les éoliennes sont construites, alors je serai déçu car (et voici pourquoi); je pratique le vol libre, j'ai un parapente de marque gradient, une onix 24 exactement et alors je ne serais point à l'aise pour le vol libre et ne dépenserais donc pas d'argent dans votre régions et cela serait triste (vous l'aurez compris le second choix ce sont les hommes femmes et enfants les entreprises et vos am(e)s et la richesse souvent issues de la terre des récoltes des coupes de bois et des délicieuses tartes à la mûlle , , que diable !!!) Et oui vous l'aurez compris la vraie richesse rime avec sagesse et votre pays (Les Monédières) sera riche. Et également avec vos visiteurs régulier (pour moi en août 2018) et touristes et savoir faire et la formation a vos future apprentis.

Cela est simple vous décidez du futur dans l'instant présent par des décisions sage en étant efficace et cela devient la puissance.

le choix b) c'est aussi le g bar les milles et une sources d'eau que j'ai pu goûter mais aussi vos fruits et légumes et également les animaux de vos forêts ou de vos années brûlées bref...

le choix b) c'est aussi la préservé votre intégrité et le sentiment qui en découle de se sentir entier car il faut bien nous l'avouez vos projets d'éoliennes commença a dépasser l'échelle humaine c'est trop grand et donc nous devenons nos propre oppresseurs par ce genre de projets de grande envergure , voyons soyons raisonnables.

Rien est figé et tout est possible , ce sont les hommes et les femmes élus par les citoyens qui font l'avenir et les élus le sont par les citoyens lors des élections.

Il y a tant de belle chose a réaliser de belles entreprises a créer . Et tant a faire pour aller vers le haut , voyez les beaux projet pour exemple de la Mairie de Provins : pour ses habitants et depuis très longtemps.

(par contre il y a beaucoup d'éoliennes un peu plus loin que la Seine et Marne dans L'Aube , ou nous en voyons des centaines et des centaines et cela n'est plus aussi beau maintenant).

Je suis contre le projet Peuch Géant dans les Monédières à proximité du col des Jallants.

Je vous pris d'excuser mes sincères salutations distinguées, cordialement,

Monsieur Villeneuve.

terminé à 05h47

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 11/01/2019 09:36
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 3 décembre 2018 au 11 janvier 2019 - Peuch Geant

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Pigne Sandrine

Adresse de messagerie:

aleshanee.frog@gmail.com

Sujet:

Avis défavorable

Message:

Bonjour, J'ai mes racines au pied des Monédières et j'y viens au mieux tous les deux mois voir ma famille et me ressourcer dans ses chemins. La nature y est restée secrète et avec un peu de silence il n'est pas rare de voir des animaux sauvages. Par sauvages j'entends qui ont besoin d'une nature préservée pour y vivre en toute tranquillité. C'est leur territoire avant tout. De plus, il est possible d'admirer cela par divers loisirs respectueux. De plus, un ami m'a récemment expliqué les urgences pour préserver le climat et il semble que l'isolation des habitations permettant de baisser les conséquences écologiques du chauffage soit une priorité ayant un impact bien plus important et durable que votre projet. Aussi je suis d'avis, si énergie écologique il y a, qu'elle soit plus discrète et mieux intégrée à la fois à la nature et aux projets locaux touristiques.

Bien cordialement

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] enquete publique sur le projet eolien du PEUCH GEANT

De : Jean-Marie FARGES <jean-marie.farges@wanadoo.fr>

Date : 11/01/2019 00:44

Pour : mairie.veix@wanadoo.fr

Copie à : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour

merci de transmettre cet avis à Monsieur le Commissaire enqueteur , Mme le Maire de Veix, Mr le prefet de la Correze

Monsieur le Prefet

Mme le Maire

Mr le Commissaire Enqueteur

Je vous transmets mon avis concernant l'enquete publique sur le projet eolien du Peuch Geant :

Je suis le fils de Mr et Mme FARGES propriétaire à LAVAL de VEIX et moi meme nu-propietaire de la propriété familiale

Je suis OPPOSE a ce projet pour les raisons suivantes :

_Un premier projet datant de 15 ans porté par " la compagnie du vent " devait se faire et deja nous etions opposés a ce projet

_Le village de Laval était abandonné et mes parents ont investi pour rebatir le parimoine bati et faire revenir des habitants dans le village (actuellement 4 maisons sont habitées par des familles)

_ personne n'est venu au village de Laval présenter le projet

_ Les maisons sont juste en dessous et dans l'axe de vision d'une eolienne

_Tout le paysage de vision des fenetres sera impacté par l'abattage des sapins et des bois que nous voyons sur la crete juste au dessus du village et dans peerspective du "

cirque " de Laval

_De nombreuses especes d'animaux vont etre impactés en particulier les chauves souris qui font partie de la biodiversite présentent de nombreux mois d'été dans cet axe là

L'alignement des eoliennes telle que présenté sera un véritable couloir de la mort pour elles et pour d'autres especes qui n'ont pas été cité

_Nous avons repris les notes prises lors d'une réunion il y a une dizaine d'année et la hauteur de seoliennes ne devaient pas dépasser 90 metres ,or on nous annonce plus de 126 metres sans compter le socle de 3 metres ;Pourquoi personne de cette nouvelle compagnie n'est venu au village de Laval représenter le projet et voir l'impact de la hauteur de ces nouvelles eoliennes ?

_Les differents bureau d'etudes , que ce soit ENCIS Environnement , le CERA Environnement , SYCOMORE, ou 2AF ACOUSTIQUE n'ont absolument pas mesuré l'impact de l'eolienne au dessus du village de LAVAL et meme ont emis des incohérences : La DISTANCE entre l'eolienne et LAVAL n'est surement pas de 1249 metres comme indiqué en page 167 paragraphe 6.2.2.3 mais plutot entre 600 et 700 metres

_De meme la nuisance sonore avec un brassement des pales dans l'air sur une superficie de 6720 m2 va entrainer un bruit sourd en particulier la nuit avec la raisonance des habitations de Laval en bas du "cirque "; la aussi si le bureau d'etudes était venu sur place à LAVAL il aurait pu se rendre compte de la particularité geographique et geologique du site

_Sur le paragraphe 3.1.4 il n'est fait aucune mention du captage des sources qui alimentent le village de LAVAL en particulier celle qui se trouve sous le lieu dit " la Roche" et qui permettent d'alimenter les différents maisons de Laval en eau potable depuis des décennies en complément de l'eau de la commune de Veix ,

_Que dire de la construction d'une eolienne dans le périmètre de securité du captage de l'eau de Veix ? est-ce légal ?

_page 114 il est dit que les élus de Veix sont d'accord pour les eoliennes; mais c'était il y a plus de 10 ans et comment on peut ignorer qu'il y a eu des élétions en 2014 avec des projets de développement de territoire différents

_La charte touristique du parc PNR protège le massif des Monédiaires

Voila pourquoi je m'oppose a ce projet en tant que propriétaire au village de LAVAL

A LAVAL

le 9 janvier 2019

Jean marie FARGES

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique - Eoliennes Veix

De : Ferme équestre de Tréphy <trephy@free.fr>

Date : 11/01/2019 00:09

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint ma contribution à l'Enquête publique concernant le projet d'éoliennes dans le Massif des Monédières, en deux formats .odt et .pdf afin d'éviter des soucis d'incompatibilité logicielle.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition si besoin, je vous remercie de votre considération

Cordialement,
Laetitia Bargeau

La Ferme équestre de Tréphy ~ éthologie & équitation western

Tréphy
F- 19390 CHAUMEIL

Tél: (+33) 05 55 21 40 34
<http://trephy.free.fr>
www.facebook.com/Trephy



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
www.avast.com

— Pièces jointes : —

Laetitia BARGEAU Réponse EP Eoliennes Veix .odt	30 octets
Laetitia BARGEAU Réponse EP Eoliennes Veix.pdf	30 octets

Laetitia BARGEAU
Tréphy – 19390 CHAUMEIL

à l'attention de

Monsieur le Préfet de la Corrèze

Objet : Enquête publique Projet d'éoliennes à Veix

Monsieur le Préfet,

Je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique relative au projet d'implantation d'un parc d'éoliennes dans le Massif des Monédières.

Ma résidence principale est située sur la commune de Chaumeil depuis plus de trente ans. Mes études, stages et expériences professionnelles m'ont amenés à vivre de longues périodes dans différentes régions de France et dans plusieurs pays étrangers (Autriche, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Etats-Unis...) mais j'ai choisi de revenir vivre dans le Massif des Monédières.

Mes parents ont créé depuis 1988 la Ferme équestre de Tréphy, un exemple d'entreprise s'inscrivant depuis ses débuts et bien avant que le concept ait été défini, dans une logique de développement durable.

Durable, car participant à la considération, la sauvegarde et la promotion des qualités indéniables de son territoire et de son patrimoine de toutes natures, qualités dont le caractère exceptionnel a été souligné avec la création du Parc naturel régional, et l'est de plus en plus depuis lors.

Durable, car j'ai repris la ferme à la suite de mon père. Je poursuis et continue à développer ses activités dont les spécificités sont de plus en plus reconnues et sont ancrées dans le territoire, notamment les randonnées équestres écotouristiques et les séjours à la ferme au cœur d'**un des derniers espaces français préservés** des conséquences visuelles, lumineuses, sonores, olfactives, écologiques, sociales... de l'urbanisme. Nos activités permettant à **des personnes de toute la France et de l'étranger** d'y avoir accès au plus près, **elles reconnaissent et clament depuis plus de 30 ans la rareté de ces qualités, et l'importance majeure de les protéger.**

Durable, car viable et participant activement à la dynamique économique régionale : sur le plan fiscal évidemment, dans les filières tourisme (diplômes Animatrice en écotourisme et Master Tourisme et Environnement) – loisirs (diplôme BPJEPS Equitation western) – tourisme équestre (secrétaire-adjointe au sein du Comité départemental de tourisme équestre, en charge des actions de communication notamment des itinéraires de randonnée équestre* sur le site internet et la page Facebook du CDTE19) – agriculture (Jeune Agricultrice)..., sur le plan foncier avec le maintien d'un paysage rural et diversifié (entretien des pâturages, gestion d'espaces spécifiques tels que tourbières, prairies humides, landes..., préservation et rénovation du bâti...), sur le plan social avec du salariat et l'accueil de stagiaires en formations professionnelles ou en réinsertion, etc. Seulement, **la viabilité de mon entreprise, tout comme celle de nombre d'autres entreprises locales, et donc une partie de l'économie départementale, dépendent entièrement de la préservation et de la valorisation des qualités évoquées dans les paragraphes précédents et qui se verraient radicalement et irrémédiablement détruites par l'implantation d'éoliennes !**

* comme pour nombre d'autres activités Nature, gravillonnage et goudronnage mettent **en péril la continuité des itinéraires de randonnée équestre et ainsi les activités de tourisme équestre.** L'implantation d'éoliennes induirait forcément de tels aménagements parmi d'autres travaux

d'urbanisme, qui impacteraient négativement (voire rendrait impossibles) toutes ces activités dans la zone concernée mais aussi alentours, jusqu'à l'échelle départementale et au-delà.

Je suis bien évidemment consciente de la nécessité de continuer à rechercher des sources de production d'énergie alternatives et complémentaires, l'éolien comme le solaire en font partie. Cependant, en toute logique, la création et l'implantation de nouvelles infrastructures ne peut se faire sans considérations approfondies et exhaustives sur leur pertinence, les résultats à en attendre, les effets positifs et néfastes... et bien entendu le contexte réglementaire.

Pour ce qui est du choix des sites d'implantation, l'ADEME rappelle entre autres choses que les sites choisis doivent répondre à des réglementations très strictes pour éviter les conflits d'usage et respecter les paysages, le patrimoine, l'environnement et la biodiversité ; ils ne peuvent pas être situés à l'intérieur ou à proximité de secteurs architecturaux ou paysagers (paysages remarquables, sites emblématiques, sites inscrits ou classés, ...). **L'implantation d'éoliennes dans le Massif des Monédières irait donc de manière intrinsèque à l'encontre du respect de ces règles : non seulement les conflits d'usages seraient nombreux, multifactoriels et pluri-sectoriels, mais la présence d'éoliennes dans cet espace non urbanisé impacterait radicalement et définitivement le paysage et l'environnement, sachant que plusieurs sites naturels, paysagers et patrimoniaux d'intérêts majeurs reconnus comme tels à échelles nationale et européenne, comme des ZNIEFF et une Zone Natura 2000 entre autres, sont situés à proximité immédiate du site projeté.**

Je pourrais développer de nombreux autres arguments allant contre la pertinence d'implanter des éoliennes dans le Massif des Monédières, quand **un diagnostic exhaustif de territoire et de projet ne me permet pas d'avancer beaucoup d'arguments en faveur de ce projet**, notamment sur le plan réglementaire comme nous venons de le voir.

Aussi, pour terminer cette contribution à l'enquête publique, je ne rappellerai qu'un dernier point, des plus basiques et essentiels : s'il est bien un paramètre indispensable à un projet de production d'énergie électrique par éoliennes, c'est l'identification des zones favorables avec étude des « gisements de vent » recoupée avec les autres données comme le raccordement au réseau électrique et diverses contraintes réglementaires. C'est ainsi qu'a pu être mis en forme **le Schéma éolien du Limousin** (source : Région Nouvelle-Aquitaine, www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SCHEMA_LIMOUSIN_A2_Zones_favorables_echelle_500000_noms_A2_26fev2013_-2.pdf). Il apparaît dans ce document de référence non seulement que **le Massif des Monédières n'est pas une zone favorable à l'implantation d'éoliennes**, mais aussi que **cet espace est exclu du schéma éolien régional.**

Pour ces nombreuses raisons, Monsieur le Préfet, et avec tout mon respect, je vous demande de rejeter définitivement ce projet.

Les opérateurs de production d'énergie devraient investir sur des sites mieux adaptés à leurs projets, et évidemment en accord avec la réglementation, ce qui n'est pas le cas ici.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Préfet, de prendre en compte mon avis pour cette enquête publique, et vous prie de recevoir l'assurance de mes salutations dévouées,

Lactia
Bergeau

Sujet : [INTERNET] projet du Puech Géant
De : Alain BARBAZANGES <alain.barbazanges@orange.fr>
Date : 10/01/2019 23:34
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Enquête publique sur le projet du Puech Géant

Alain BARBAZANGES habitant de Chaumeil à l'année.

Bonjour,

Je suis engagé et favorable à la transition écologique. L'éolien est une forme indiscutable de ressource écologique qu'il faut développer. Encore faut-il que cette énergie soit captée là où elle est largement présente. Les Monédières ne sont pas connues comme un secteur régulièrement venteux. Notre région est des plus médiocre dans ce domaine.

D'autre part, nous sommes dans un parc régional, de plus dans un secteur identifié comme exclu à l'éolien. Pourquoi revenir sur ces réserves mises en place et votées par le Parc ?

Ce lieu emblématique où les principales richesses restent la nature à perte de vue, le calme, l'authenticité propices à la détente et au ressourcement mérite le respect. Pourquoi rompre cet équilibre naturel en y implantant ces monstres d'acier visibles de partout sur des cimes alors qu'elles ne produiront que quelques jours par an ?

Les politiques locales ont beaucoup misé sur le tourisme, le sport nature (VTT, cyclo, parapente, marche à pied sur chemin de St Jacques et autres, trail, randonnée...). Ces efforts importants des municipalités commencent à porter leurs fruits, notre secteur est apprécié et reconnu pour ses activités de plein air. Pourquoi casser cet engagement ?

Peut-être que cette mesure est juste mise en place pour répondre à une demande de l'Etat qui souhaite « placer » un certain nombre de ces structures dans chaque région ? Dans ce cas, il faut quand même prendre en compte leur rentabilité car une fois mises en place, elles seront présentes pour longtemps ! Certes certains promoteurs ou propriétaires des terrains y trouveront leur compte, mais au final ce sont les contribuables qui risquent de combler les déficits en réglant leur facture d'électricité (et c'est déjà le cas !).

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, **je suis opposé au projet du Puech Géant.** Je ne souhaite pas voir ces « girouettes », chaque matin, gâcher le calme et la nature de cet endroit où j'ai choisi de vivre. Je ne veux pas non plus que mes enfants me reprochent de n'avoir rien fait pendant qu'il était encore temps.

Il ne faudrait pas que les Monédières deviennent un nouveau Beynac....

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte ma requête dans votre décision finale.

Cordialement.

Famille BARBAZANGES A. à Chaumeil

Sujet : [INTERNET] Projet 6 éoliennes Le Peuch Géant - Les Monédières

De : François NAUDET <naudetfrancois@gmail.com>

Date : 10/01/2019 23:18

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Messieurs et mesdames,

corrézien, très récemment j'ai eu ainsi que mes voisins à souffrir un projet d'implantation aberrant d'éoliennes (au nombre de 3) au carrefour de trois communes (Saint-Martial de Gimel/ Saint-Priest de Gimel et Gimel les Cascades) dans une zone qui voici encore peu n'était pas une zone dite à vent. Sans doute l'est-elle devenue par lobbying. Au moins un maire (celui de Saint-Priest avait cédé aux sirènes des promoteurs venteux). Pendant 2 (?) ans, nous avons un mât de mesure en vue directe. Ce mât clignotait en rouge à la nuit, sans doute pour nous rappeler la menace qu'il représentait.... Aujourd'hui, grâce à une forte mobilisation (notamment le maire de Gimel les Cascades et l'association Agir pour le plateau des Etangs), ce projet principalement mercantile a dû faire une pause qu'on espère définitive. Vos services n'ayant pas donné suite à ce traquenard.

Dans une zone initialement non à vent, implanter 3 éoliennes de plus de cent mètres pour s'assurer de trouver le vent..... était - restons courtois - un hold-up environnemental. Voici une semaine, je vais chez des cousins près des Tours de Merle, en pleine Xaintrie. La veille, dans le quotidien *La Montagne*, il est fait état de l'ouverture d'une enquête publique pour tenter de valider un autre projet de plusieurs éoliennes entre Sexcles, Camps et Mercoeur. Le résumé de la réunion fait état d'un projet déjà ancien, remis à l'ouvrage par ses promoteurs avec une augmentation de la hauteur des éoliennes (initialement environ 80 mètres pour désormais environ 180 mètres !) au motif, là encore, qu'il faut aller plus haut pour trouver du vent! De qui se moque-t-on!? En caricaturant à peine, s'il avait fallu atteindre le jet stream - les vents de haute altitude- les promoteurs n'auraient eu aucune pudeur à annoncer que les éoliennes devaient désormais mesurer 16000 mètres de hauteur ou davantage ! Cela sent vraiment le besoin d'implanter sans vergogne et pour simple moteur la cupidité ces éoliennes dans des régions dont ces dits promoteurs du projet bien étrangers à la région se disent : "on va leur faire avaler des couleuvres à ces ruraux!" Petit aparté : y-a-t-il des projets d'éoliennes en Corse?.....

La Xaintrie est une région naturelle et historique de premier intérêt pour le Tourisme comme l'est la région de Gimel-les-Cascades. Dois-je vous rappeler qu'au début du XXème siècle, à Gimel, un "étranger", Gaston Vuillier, illustrateur de qualité et de renom et qui savait la beauté du Monde s'est épris du site des cascades au point qu'il a fait capoter un projet d'implantation d'usine hydraulique par un industriel alsacien qui faisait lui aussi miroiter aux locaux monts et merveilles... En mai 1912, le site naturel des cascades est classé. C'était le premier site classé de France.... Aujourd'hui encore, son maire perpétue cet esprit et permet au bourg de Gimel de fédérer toute sa population autour de ce site et d'en assurer une vie touristique intense. Cohésion et ouverture aux autres. Pas mal non, en ces temps de désengagement de la puissance publique et de fracture sociale, pour une commune de 600 âmes?

La Xaintrie est riche en paysages typés et en patrimoine architectural. Le seul nom des Tours de Merle n'évoque-t-il rien à vos oreilles? Ce seul nom, dans un département où le tourisme de nature permet de porter une population, devrait vous faire réfléchir sur la pertinence d'une pareille implantation d'éoliennes : en tant que touriste curieux et

impatient de découvrir ces Tours de Merle, que serait votre impression, si votre approche de celles-ci commençait par un plateau d'éoliennes modernes à l'esthétique contestable pour se marier avec Mère Nature et l'Histoire avec un grand H !? Qu'aurait écrit Prosper Mérimée à ce sujet lors de son passage en Limousin pour recenser les richesses du département de la Corrèze ?

Le projet des Monédières!

Hier, j'apprends la clôture demain de l'enquête publique autour du site du Peuch Géant, dans les Monédières, qui vise à implanter à nouveau à la confluence de 3 communes (Pradines, Veix et Chaumeil) sur pas moins de 270 hectares, 6 éoliennes par la société ENGIE. 6 éoliennes ont-elles besoin de 270 hectares... Ou bien Est-ce une assurance de pouvoir en implanter davantage par la suite si le projet aboutit....?

Le massif des Monédières. Le col des Géants sur Pradines. Tout cela ne vous dit-il pas davantage? Oui. Bingo! Une autre zone au patrimoine sensible, creuset d'histoire et d'un tourisme vert majeur.

Si je vous dis Myrtilles des Monédières!? L'eau ne vous vient-elle pas à la bouche ? Si je vous dis : le sanctuaire gallo-romain des Jaillants ou Géants, au col du même nom?

Avez-vous jamais visité le site? Un petit carrefour qui aboutit à un site de hauteur, de beaux chênes encadrant une jolie croix en granite ancienne. Bref, un lieu divinisé de longue date, sans doute avant l'époque gallo-romaine.. Dans l'esprit, un petit Tintignac (commune de Naves)..... Et autour de ce lieu, une légende comme ces sites de hauteur et de carrefour isolés peuvent en porter. Et un sentiment de tranquillité qui vous fait dire : ici le temps fait une pause.

Bref, ne pensez-vous pas que ces simples évocations patrimoniales méritent protection? Une vraie protection.

Alors, certes, la transition énergétique. Oui. Mais pas au point de sacrifier le beau et le bon. Et, dans nos régions rurales, le beau et le bon est ce qui nous reste de plus précieux. Et ces deux choses sont aussi des moteurs de vie !

Indépendamment de cela, il faut cesser de nous abuser. Au point que, actualité oblige, l'on peut se demander si tous ces projets mercantiles ne mériteraient pas de figurer dans la fameuse et prochaine (?) commission du débat national? Désolé, cela peut sembler démagogique mais pas tant que cela et chacun ses armes... Interrogez-vous.

Une éolienne, ce n'est pas un produit à proprement parler écologique. Une éolienne implique d'abord une base en béton armé digne des plus grands blockhaus qui ont fleuri sur le littoral ou ailleurs sur le territoire européen pendant la deuxième guerre mondiale. Autant de monstres de béton que d'éoliennes. Quand je vois ces champs d'éoliennes en passant dans certaines régions comme le Loiret, je ne peux m'empêcher de la conséquence définitive de ces massifs en béton sur les sols. Après l'éolienne, qui la démantèlera ? Qui pour payer cela ? Les promoteurs ? Ils seront loin et riches.

Une éolienne est en permanence aux intempéries. Changer un moteur qui a pris la foudre, une pale. Qui paie ? Et on nous parle amortissement etc. Fadaïses. Que seraient ces projets sans les aides de l'état ?

Je peux également vous dire la nuisance sonore ; la nuisance sur l'environnement ; les effets stroboscopiques nuisibles etc. Cela fait beaucoup pour parler Ecologie et souci de son prochain....

Alors, oui les maires de petites communes au budget de fonctionnement serré sont tentés par cette pseudo manne qui leur est promise... Mais, de vous à moi, que vaut un revenu

annuel de 5-6000 euros voire un peu plus face à ce bon et ce beau dont je parlais précédemment?

La vertu écologique a le dos large.

S.V.P., messieurs les autorités et décideurs, pensez aux régions concernées. Pensez à ses populations. Pensez aux nuisances. Avant d'invalider pareille gabegie, vous aurez pensé à tout cela n'est-ce pas ? Forcément. Assurément. Définitivement. Heureusement. Merci ! Pour vous situer l'errance et l'incidence de ceux qui décident pour autrui, rappelez-vous toujours le rôle néfaste d'un Marius Vazeilles qui se voulant bienveillant et soucieux des populations locales, après la première guerre mondiale, venu du Gard, ses certitudes en poche, a décidé pour valoriser la lande en haute Corrèze, de pousser à l'implantation du résineux. Aujourd'hui, la Corrèze (on pourrait également évoquer la Nièvre avec le Morvan qui est dans le même cas) a une économie florissante autour de l'exploitation de ces bois. Ils poussent vite. 30 ans et hop, on coupe et on engrange. Oui. L'idée de base semble vertueuse. Mais il y a un hic : le résineux pour sa croissance éclair boit une quantité considérable d'eau. Il vide la nappe phréatique et au passage acidifie les sols.... Bref, c'est une bombe à retardement. Alors, oui, la haute Corrèze est un vrai château d'eau pour le département. Mais, tout cela a un terme.....Marius Vazeilles a cru bien faire.... On commence à comprendre....

On ne décide plus pour autrui de ce qui est bien ou mal pour lui et son prochain. On décide avec lui. On entend et on respecte ses doléances. On considère avec extrême mesure ce qui nous dépasse : l'Avenir de la Corrèze. Avec la force hydraulique, la Corrèze ne contribue-t-elle pas déjà assez à la fabrication d'électricité "propre"?

Plus qu'autoriser ces projets de courts termes, à l'instar d'un Gaston Vuillier, peut-être faudrait-il réfléchir à protéger notre département par des mesures de classement protecteur contre ces projets et leurs promoteurs à visée strictement financière....

S.V.P. dites non aux éoliennes en Xaintrie, dans les Monédières etc. La Corrèze vous dira Merci !

Sujet : [INTERNET] Re: Eoliennes projet du PEUCH GEANT

De : Michellon Fabrice <fabrice.michellon@gmail.com>

Date : 10/01/2019 22:58

Copie à : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Préfet de la Corrèze,

je suis fermement opposé au projet du Peuch géant, notamment pour le coût et l'absence de rentabilité des trois éoliennes ; de plus, je suis actuellement pilote d'aéromodélisme au club des "Milans Vol de Pente " à Brive (40 membres environ); le site des Monédières ne doit en aucun cas être défiguré et rendu dangereux pour les activités aéronautiques qui s'y développent ;

Avec mes salutations

Michellon Fabrice
President ass VDP les milans
Portable : 06 28 08 34 44

Le jeu. 10 janv. 2019 à 10:43, Roger Jean-Louis <jlo.roger@gmail.com> a écrit :

Monsieur le Préfet de la Corrèze,

je suis fermement opposé au projet du Peuch géant, notamment pour le coût et l'absence de rentabilité des trois éoliennes ; de plus, je suis ancien pilote de planeur grandeur, et actuellement pilote d'aéromodélisme au club des "Milans Vol de Pente " à Brive (40 membres environ); le site des Monédières ne doit en aucun cas être défiguré et rendu dangereux pour les activités aéronautiques qui s'y développent ;

Avec mes salutations

distinguées Jean-Louis ROGER Chastagnol 19390 CHAUMEIL

PS : copie pour information au Président de notre club

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du PEUCH GEANT.

De : "Michel FAUGERAS" <mel.faugeras@orange.fr>

Date : 10/01/2019 22:27

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE SIX EOLIENNES – PEUCH GEANT

Mesdames, Messieurs,

Je suis propriétaire d'une maison secondaire à Treignac située Place de La halle. Cette maison familiale a vu naître mon père et fut longtemps un commerce local renommé connu de tous les treignacois. Aussi, je suis particulièrement sensible au respect de l'environnement du périmètre naturel de Treignac où je me rends fréquemment. Il constitue une richesse significative qu'il importe de préserver et de garantir dans le temps.

Au regard du projet d'implantation des six éoliennes (cf. enquête publique citée ci-dessus), je vous fait part de mon avis profondément négatif.

En effet, l'impact du projet porte significativement et durablement atteinte à un milieu hautement riche dont la dimension paysagère est indéniable. Le site propice à diverses activités comme la randonnée pédestre ou des activités sportives adaptées, présente aussi un potentiel patrimonial historique.

Si la transition énergétique est une nécessité elle oblige à des choix d'intérêts collectifs judicieux et probants. Les projets relevant de cette politique n'ont pas, par évidence, vocation à répondre à un objectif d'affichage.

La préservation du site est un impératif absolu, y porter atteinte traduirait un manquement d'intérêt écologique.

Respectueusement.

Michel FAUGERAS
15 rue des peupliers
87920 CONDAT SUR VIENNE



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du Peuch Géant

De : Julie Van Nedervelde <julie@vannedervelde.be>

Date : 10/01/2019 20:26

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Julie Van Nedervelde
4/bte13, Place Flagey
1050 Bruxelles

Monsieur le Préfet de la Corrèze

Sujet : Enquête publique sur le projet du Peuch Géant

Monsieur le Préfet,

Je fréquente les Monédières, en tant que touriste et pour des raisons familiales, chaque année, depuis 15 ans.

Je trouve ce projet aberrant et y suis complètement opposée.

Il existe en Corrèze beaucoup d'endroits, me semble-t-il, qui poseraient moins de problèmes au niveau de la préservation d'un site emblématique, d'une grande beauté.

Y poser des machines détruirait sa beauté et son attrait pour beaucoup de personnes, notamment citadines, comme moi, qui viennent dans les Monédières pour se ressourcer et y retrouver un paysage naturel préservé.

Je vous remercie de prendre en compte mon avis pour cette enquête publique.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes

meilleures salutations.

Julie Van Nederveelde

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du PEUCH GEANT

De : "Evelyne Lapeyrie" <evelyne.lapeyrie@orange.fr>

Date : 10/01/2019 20:09

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Copie à : <mairie.veix@wanadoo.fr>

Voici en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique relative au projet d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Veix et de Pradines.

Evelyne Lapeyrie
30 route de Tulle
19170 Gourdon-Murat

— Pièces jointes : —

PEUCH GEANT.docx

15,0 Ko

Evelyne LAPEYRIE
30 Route de Tulle
19170 Gourdon-Murat

A
Monsieur Le Préfet de la Corrèze
Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Gourdon-Murat le 09 Janvier 2019

OBJET/ICPE. Enquête publique du 3 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus sur la demande d'autorisation présentée par la société SAS ENGIE GREEN PEUCH GEANT sur l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Veix et de Pradines.

Monsieur Le Préfet,
Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Je suis sincèrement convaincue du bien fondé d'un développement économique basé sur l'utilisation des ressources naturelles de notre région, sous réserve qu'il s'effectue dans le respect d'une gestion durable de ces ressources et d'une véritable cohérence du projet proposé.

Or, relativement au projet d'installation d'éoliennes sur le site du Peuch Géant, après lecture des documents mis à disposition par la Préfecture, après consultation et avis d'intéressés et parties prenantes (riverains, associations, élus...) je me rends à l'évidence que cette installation ne s'inscrit pas dans la perspective d'une véritable production d'énergie verte, ni dans la perspective d'une énergie produite en quantité suffisante pour justifier un tel chantier.

En simplifiant : Le site choisi n'offrirait pas les quotas de vent nécessaires à un fonctionnement efficient des machines. Les restrictions concernant la mise en route et surtout l'arrêt des pales, prévus dans divers cas, semblent aléatoires et difficiles à garantir.

En regard de la quantité d'énergie produite supposée (et faible), on ne peut que douter.
Pourquoi tant de travaux générant une réelle perte qualitative pour ce paysage emblématique des Monédières ?
Pourquoi tant de béton et d'acier pour si peu d'électricité produite à la pointe de ce site naturel et paysager d'exception ?
Pourquoi cautionner autant de perturbations futures au motif d'une énergie de transition, mal maîtrisée, que le consommateur final paye cher sur sa facture car rachetée au prix fort par son fournisseur d'énergie ?

Ce territoire fournit par ailleurs, via les barrages hydroélectriques et l'utilisation des produits connexes d'exploitation des bois*, beaucoup d'énergie verte, renouvelable et non polluante.

(*Produits issus des chantiers de coupe et résidus du travail de la 1^{ère} transformation des bois qui alimentent les chaudières collectives en biomasse par exemple).

Croyez bien que mon intervention de ce jour n'est en aucun cas celle d'une autochtone réfutant toute forme de développement économique, toute « industrie » sur ce territoire.

Bien au contraire je travaille chaque jour à faire vivre une entreprise du « pays ». Je suis très attachée au développement local, au maintien et à la création d'emplois, à l'invitation des forces vives et à l'attractivité du territoire.

Sachez que je ne cautionne aucunement toute formation ou regroupement de pseudo-défenseurs de la nature, lesquels viendraient en opposition systématique à tout projet extérieur.

Je ne crois pas non plus qu'au motif de quelques personnes, venues s'installer sur les Monédières, s'y ressourcer ou quérir l'absolue nature, plus rien de concret ne puisse s'y réaliser. Une commune du PNR n'est pas une réserve d'indigènes ou de néo-ruraux, arrêtée dans un temps où les paysages seraient figés et considérés comme un dû par ses occupants !

Cette belle nature doit continuer de nourrir l'intérêt commun, mais on ne peut occulter la propriété privée et la liberté d'agir !

Mon intervention ici se veut plutôt un soutien aux élus et aux acteurs de ce territoire qui s'évertuent à lui conserver son entité, son originalité et sa beauté singulière tout en y vivant. Un encouragement à leur fierté de le faire découvrir et aimer. (Rando, trail, vol libre, VTT, canoës, productions atypiques et filières agro-alimentaires de qualité, filière bois pourvoyeuse d'emplois pérennes).

Ce site emblématique et unique mérite autre chose qu'une réalisation controversée dont le seul intérêt immédiat serait une indemnisation au profit des propriétaires et collectivités, concernés. (Même si je crois qu'aucune source de revenu ne puisse être négligée et que je ne porte pas de jugement sur ce qui peut être reçu comme une manne exceptionnelle et conséquente -ou modeste- par un privé ou par une collectivité).

Je ne me sens pas légitime à me positionner pour ou contre ce projet. Je crois qu'en matière de transition énergétique, il nous faut réfléchir à une contribution moins invasive et un futur mieux maîtrisé en adéquation avec les caractéristiques de notre territoire.

Mon sentiment reste que la place de ces éoliennes n'est pas au Peuch Géant.

Evelyne Lapeyrie

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : giselec@no-log.org

Date : 10/01/2019 19:02

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Gisèle Chassaing

Les boiroux

19390 Saint Augustin

Mail:gisele.chassaing@orange.fr

Je m'oppose au projet d'éolienne prévu sur la commune de Veix. En effet, ce projet a été prévu il y a maintenant plus d'une dizaine d'années, en continuité de celui de Peyrrelevade. A l'époque, cette installation était une innovation et s'inscrivait dans un souci de respect du paysage, une possibilité de tourisme. Aujourd'hui, les éoliennes sont déjà très présentes dans le paysage rural d'où un aspect touristique minime. De plus, la mairie de Veix a développé depuis plusieurs années une politique touristique en procédant à l'ouverture paysagère du massif des monédières et s'est tournée vers les sports et nature avec la volonté de créer une nouvelle piste d'envol côté NE. Toujours du point de vue touristique, le massif des monédières est un massif emblématique reconnu pour sa diversité de faune et de flore que les chemins de randonnées, Vtt permettent de découvrir.

Du point de vue économique, ce projet va à l'encontre de la dynamique mise en œuvre. En effet les activités Sport et Nature sont en développement ainsi que l'investissement de particuliers pour l'accueil des touristes. Une reprise de l'agriculture afin de favoriser les circuits courts est elle aussi en extension.

De plus, l'apport financier apporté par ce projet est à revoir du fait de pronostics de vent en baisse étant donné que nous sommes dans une zone les moins venteuse d'où une baisse de productivité.

Du point de vue écologique, comment concevoir ce projet alors qu'il détruirait des parts importantes de landes à bruyères et myrtilles. Qu'en serait-il de la certification PNR et de la zone Natura 2000.

Quel impact sur les nappes phréatiques à l'heure où l'eau devient un enjeu primordiale? De plus l'impact environnemental serait important dû à la taille des éoliennes prévues d'où une infrastructure importante et dees travaux d'aménagement de grandes ampleur.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet d'éolienne tel que prévu. Espérant que vous tiendrez compte des arguments avancés, veuillez agréer mes salutations

G.Chassaing

Sujet : [INTERNET] Projet du Peuch Géant
De : Paulette RIVIERE <riviere.paulette@orange.fr>
Date : 10/01/2019 19:01
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je suis née en Corrèze et je pense que le Massif des Monédières est un site exceptionnel .Nous avons une petite propriété au pied de la piste d'envol pour les parapentes , une vue imprenable sur la grande Monédière ,lieu idéal pour se ressourcer.Quel gâchis que ce projet d'implantation d'éoliennes sur ce massif ou il y a eu des aménagements tels piste d'envols parapentes ,table d'orientation, piste de VTT et d'autres pour attirer les touristes ,les sportifs .Il faut préserver absolument les paysages ,l'environnement ,les activités professionnelles .Donc je suis opposée au projet du Peuch Géant.

Paulette RIVIERE

19450 CHAMBOULIVE

Sujet : [INTERNET] ICPE - Enquête publique du 3 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus sur la demande d'autorisation présentée par la société SAS ENGIE GREEN PEUCH GEANT sur l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Veix et de Pradines

De : "Patrick Eychenne" <patrick.eychenne@orange.fr>

Date : 10/01/2019 18:42

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons notre avis concernant l'implantation d'un parc éolien à VEIX au lieu-dit Peuch Géant.

Celui-ci vous est adressé en 2 pièces jointes au contenu identique mais au format **.DOCX** et au format **.PDF**.

1. "Avis projet Peuch Géant à Veix.docx"
2. Avis projet Peuch Géant à Veix.pdf"

que vous voudrez bien intégrer — sous le format le plus adapté — au dossier "Enquête publique" qui sera clos demain 11 janvier 2019.

Au cas où il y aurait un problème avec la lecture et l'intégration de la pièce jointe dans le dossier d'enquête, nous vous remercions de nous le faire savoir au plus vite.

En ce cas nous vous repasserions un courriel avec nos observation dans le corps du courriel et non en pièce jointe.

Nous restons dans l'attente d'un accusé de réception.

Patrick et Dominique Eychenne

— Pièces jointes : —

Avis projet Peuch Géant à VEIX.docx	30 octets
Avis projet Peuch Géant à VEIX.pdf	30 octets

M. et Mme Patrick et Dominique EYCHENNE
Le Bouchailloux Bas
19450 CHAMBOULIVE
phge19@gmail.com

Chamboulive le 10 janvier 2019

Monsieur le Préfet de Corrèze

OBJET : Opposition motivée au projet de Parc éolien PEUCH GEANT à Veix

Monsieur le Préfet,
Mesdames, Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Acquéreurs d'un enclos corrézien à Chamboulive en juin 2010 et habitants permanents depuis juillet 2014, nous sommes retraités. Lorsque nous avons prospecté pour trouver un habitat pour nos vieux jours, notre cahier des charges nous a amenés à choisir Chamboulive. Nous avons renoncé à un achat à Saint Sébastien (23160) en raison d'un projet d'implantation d'éoliennes (800 m de la maison). Aujourd'hui nous sommes rattrapés par un projet de parc éolien qui sera visible sur notre horizon Est : ligne de crête Puy de la Monédière – Suc au May. Nous parcourons plus de 10 000 km par an à vélo exclusivement sur le Massif des Monédières ; nous y observons les étoiles depuis le Suc au May. Parisiens d'origine, les Monédières sont pour nous ce que la Dune du Pilat est pour les Girondins ou la Forêt de Fontainebleau ou de Rambouillet pour les Parisiens et il nous apparaîtrait sacrilège d'installer des éoliennes en ces lieux. Aussi nous portons à votre connaissance les éléments de réflexion ci-dessous.

Nous nous référons aux termes du courrier du Ministère de l'Ecologie, daté du 20 juin 2013 et adressé à tous les Préfets. Le document est répertorié : Annexe 12 Note aux Préfets concernant l'instruction des projets éoliens suite à la publication de la loi 2013-312 du 25 avril 2013 (en page 79 et 80 du document intitulé 4-3 Etude d'impact TOME 2 PEUCH GEANT.pdf). Ce document a pour objet entre autres :

L'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) tiendra compte des parties du territoire régional favorables définies par le schéma régional éolien (SRE) si ce schéma existe (L553-1 du code de l'environnement)

Nous constatons que vous recevez du Ministère de l'Ecologie les directives suivantes :

...« Les autorisations d'exploiter pour les parcs éoliens qui seront délivrées dans le cadre des procédures ICPE devront tenir compte des zones favorables définies par les schémas régionaux de l'éolien (SRE) lorsqu'ils existent. Ainsi les schémas régionaux de l'éolien (SRE), réalisés dans le cadre d'une consultation large et notamment celle des communes, deviennent des documents de référence dans l'instruction des demandes d'autorisations ICPE. Les porteurs de projets éoliens pourront utilement s'y référer pendant l'élaboration de leur dossier de demande d'autorisation à exploiter.

« L'implantation d'un projet éolien dans une zone favorable au développement de l'éolien identifié dans le SRE ne conduit bien évidemment pas à l'octroi automatique d'une autorisation d'exploiter. De la même façon, si le projet éolien est prévu dans une zone non identifiée comme favorable dans le SRE, cela ne conduit pas automatiquement non plus à un rejet systématique du projet. Toutefois dans ce cas de figure, le choix de la zone d'implantation devra être très argumenté. Le porteur de projet devra en particulier motiver de manière détaillée ce choix en fonction du contenu du SRE et des raisons qui ont conduit à ne pas retenir la zone comme favorable dans le schéma régional de l'éolien.

« Le préfet s'appuiera donc sur le contenu du SRE pour justifier ses décisions d'autorisation ou de refus mais il pourra également s'en écarter s'il estime qu'un projet d'implantation, bien que ne correspondant pas au zonage du schéma, présente néanmoins un réel intérêt qui justifie qu'il soit autorisé.

« Pour les futures demandes d'autorisation ICPE, le porteur de projet devra inclure dans sa demande (par exemple dans l'étude d'impact) les éléments montrant comment le SRE est pris en compte. Pour les dossiers en cours déjà reconnus comme recevables, il conviendra de demander au porteur de projet comment le SRE a été pris en compte. Selon le niveau d'avancement de la procédure il n'y a pas lieu d'interrompre l'instruction d'un dossier en cours dans l'attente de ces compléments qui ne modifient pas la nature du projet. Ainsi par exemple, un dossier pourra être mis à l'enquête publique sans ces éléments qui seront ajoutés ultérieurement. Dans tous les cas le préfet devra disposer de ces éléments complémentaires avant de prendre sa décision. »...

Les directives citées ci-dessus et l'étude des deux tomes du dossier avec les annexes nous inspirent les remarques suivantes concernant l'implantation de six éoliennes d'une puissance de 2 MW et d'une hauteur de 126,25 m :

1. La commune de Veix n'a jamais été placée en zone favorable dans les précédents schémas régionaux de l'éolien. Ni dans la version annulée par décision de justice par la 1^{ère} Chambre de la Cour administrative d'appel de Bordeaux lors de son audience publique du 12 janvier 2017, ni dans la précédente version de 2006. Ce classement défavorable a été défini avec des moyens publics conséquents et par des personnels compétents à partir d'une superposition des enjeux régionaux et d'une stratégie régionale établie en concertation avec les différents acteurs territoriaux. Le schéma régional de l'éolien (SRE) classe la commune de Veix en zone défavorable.

2. Donc DEFAVORABLE pour atteinte aux paysages emblématiques du Massif des Monédières : les lignes de crêtes visibles depuis les autoroutes A20 et A 89 sont impactées, notamment tous les points hauts situés à l'ouest du Massif des Monédières (voir 4-1 Etude d'impact Tome 2 carte n°23 page 46, carte 25 page 57 et carte 30 page 80 des zones d'influences visuelles) ; défavorable en raison d'un défrichement et d'un déboisement perceptible sur place, en zone proche et en zone lointaine.
3. DEFAVORABLE pour atteinte à la faune par installation de 6 hachoirs à oiseaux d'une superficie chacun de 6720 m² et à la flore par destruction de plusieurs hectares du fait des fondations et des voies d'accès. Des inventaires de la faune et de la flore ont été faits...
4. DEFAVORABLE en raison de la hauteur des éoliennes à incorporer dans le paysage : L'altitude des six fondations : 804, 839, 844, 844, 835, 840, 838 mètres NGF auxquels s'ajoutent 126,25 mètres ; soient respectivement : 930,25 ; 965,25, **970,25** ; **970,25** ; 961,25 ; 964,25 mètres. Nous constatons que le point le plus haut culmine à 970,25 m d'altitude à comparer avec l'altitude des deux sommets emblématiques de notre massif des Monédières : Suc au May 908 m et Puy de la Monédière 922 m. Les éoliennes les plus haut placées à 970,25 mètres dominent les points culminants du massif de **62,25** mètres et de **48,25** mètres. Une preuve manifeste de l'incongruité de placer dans un domaine naturel emblématique de la Corrèze ce parc éolien qui sera visible à plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde.
5. DEFAVORABLE en raison de la faible marge entre l'altitude minimum exigée par le Ministère de la Défense dans son courrier du 2 avril 2009 (N°43210 CDAOA/GATN), à savoir **970,50 mètres NGF** pour deux éoliennes culminant à 970,25 mètres NGF : soit une marge de 0,25 mètres (25 centimètres !). Dans le cadre annuel des manœuvres aériennes de l'OTAN d'une part et de la Défense Nationale d'autre part, un radar mobile stationne 2 à 4 semaines par an à proximité de la table d'orientation du Suc au May. De plus le Ministère de la défense demande dans son courrier le balisage lumineux de ces machines, ce qui est très compréhensible. Mais ce sera dommageable pour les astronomes amateurs qui aiment à explorer le ciel en l'absence de pollution lumineuse. Voir l'Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses (JORF n°0300 du 28 décembre 2018 — texte n° 17)
6. DEFAVORABLE en raison de nombreuses observations entachées de subjectivité de la part des rédacteurs des études préalables (par exemple : redescendant de la table d'orientation du Suc au May « on ne les verra en fait qu'en abordant la descente du sommet » alors que toute personne accédant à la table d'orientation fera manifestement le tour de la table pour identifier les 360 degrés du panorama ou encore « circulant sur l'autoroute A89, l'automobiliste n'aura pas les éoliennes dans son champ visuel puisqu'elles seront sur le côté » comme si le conducteur et ses passagers souffraient de blocage des cervicales. Dans le même registre, DEFAVORABLE, du fait de l'accusation de subjectivité à l'égard de l'opposant au projet alors que les rédacteurs font eux-mêmes preuve de subjectivité pour abonder dans le sens du porteur de projet Engie Green. (Voir Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement – partie 5.2.2)

7. DEFAVORABLE en raison de la rédaction orientée à décharge de la part des sociétés d'expertise mandatées, rétribuées par le porteur du projet. Les aspects contrariant le projet d'implantation sont traités dans la partie 7 de l'étude d'impact tome 1, page 220 et suivantes. Le titre en est symptomatique :

Mesure d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement.

Par rapport à l'état initial du site des Monédières, qui dit « évitement » induit qu'une gêne est créée ; qui dit « réduction » implique l'existence de contraintes : qui dit « compensation » révèle l'existence de préjudices et qui dit « accompagnement » exprime la nécessité d'un soutien compte tenu d'une dégradation par rapport à un état initial de bon état ou de bonne santé.

8. DEFAVORABLE en raison d'un intervalle de plus de 8 ans entre la date des mesures tant acoustiques que météorologiques.

Les mesures acoustiques ont été effectuées sur une période de quatre jours consécutifs, —du 24 au 28 août 2010 — non représentatives des bruits ambiants sur un cycle annuel complet.

Les mesures météorologiques qui ont été effectuées sur une période de 12 mois à partir de l'été 2010 datent également de plus de huit ans.

Féru de météorologie nous disposons depuis 10 ans d'une station météorologique semi professionnelle WMR 200 d'Oregon Scientific, mise en service à Chamboulive (19450 altitude 450 mètres) le 1^{er} août 2014 depuis que nous avons acheté un enclos corrézien et emménagé. Toutes les données météorologiques sont enregistrées toutes les minutes depuis cette date. Nous constatons que le gisement éolien, certes mesuré à 2 m, n'est pas très important, puisque le Windrun (les kilomètres de vent passés devant les appareils de mesure, enregistrés et traités par un puissant logiciel d'analyse des données) pour les années complètes est le suivant :

2015 : 11 009 km de vent	vitesse moyenne	6,8 km/h	(1,88 m/s)
2016 : 8 623 km de vent	vitesse moyenne	5,9 km/h	(1,64 m/s)
2017 : 10 984 km de vent	vitesse moyenne	5,0 km/h	(1,39 m/s)
2018 : 15 702 km de vent	vitesse moyenne	6,0 km/h	(1,67 m/s)

A 800 m d'altitude et à 80 m du sol les données sont certes plus conséquentes, mais la durée de fonctionnement des machines installées atteindra hélas à peine une moyenne de 2 jours par semaine, soit dans le meilleur des cas 104 jours par an en étant optimiste. En matière de rendement et de retour sur investissement la rentabilité n'est assurée que par le prix de rachat imposé — en d'autres termes du fait d'un avantage tarifaire qui, le jour où il disparaîtra, entraînera des difficultés financières pour les opérateurs et un démantèlement des parcs éoliens, comme cela commence à être le cas en Allemagne.

9. DEFAVORABLE en raison des difficultés et du coût du démantèlement. En effet, sur le papier le descriptif de démantèlement présente des garanties de sérieux. Mais 15 à 20 ans plus tard, qu'en est-il de la solvabilité du promoteur ? Qu'en est-il de la rentabilité du parc éolien ? Les garanties financières du porteur de projet se chiffrent à 50 000 € par éolienne, soient 300 000 €. Le problème est que lorsque vous contactez un des leaders européen de la déconstruction (Groupe Vinci / Eurovia / Cardem) pour connaître le coût de la déconstruction d'une éolienne, la facture s'élève au final à plus de 400 000 € par éolienne, soit pour le projet Peuch Géant une somme totale sans rapport avec le montant provisionné.

En France, l'arrêté du 26 août 2011 n'impose l'excavation des fondations que sur une profondeur de 1 mètre dans le cas général et 2 mètres en milieu forestier. Les aires de grutage et chemins d'accès devant être excavés sur une profondeur de 40 cm. L'indigence apparente de ces dispositions pose question : Le maintien des fondations, en dessous des profondeurs légales, accordé à des milliers d'éoliennes ne manqueront pas d'impacter les zones naturelles au sein desquelles ces machines sont généralement implantées, à la fois pour leur obstacle à l'infiltration de l'eau et pour le développement des racines qui nécessitent de bien plus grandes profondeurs. Sans oublier une éventuelle pollution de la nappe aquifère par la décomposition des ferrailles et du béton. En perspective : scandale des éoliennes à l'horizon 2035.

10. DEFAVORABLE en raison de l'étude de la littérature internationale qui montre les limites de l'énergie éolienne et que les autorités françaises n'entendent pas sous la pression des industriels de l'éolien. Autant l'usage de l'éolien est pertinent en zone ventée et distante de tout réseau électrique public ; autant il ne l'est pas dans nos contrées pour des raisons financières où le kilowatt éolien bénéficie d'avantages tarifaires. L'Etat est toujours dispendieux des deniers publics collectés par les taxes prélevées sur les factures des fournisseurs d'énergie acquittées par les consommateurs.
11. DEFAVORABLE pour le fait de confier l'exploitation du gisement éolien français à des sociétés privées dont la pratique déontologique prête à critique. Dans le cas du Peuch Géant nous constatons que sous diverses identités Engie et d'autres prospectent la région Limousin pour obtenir des permis d'exploiter. La tentative d'installation sur la commune de Lestards a échoué en raison d'une forte opposition de la population des communes environnantes, d'un veto de l'Armée et d'une menace de non investissement de plusieurs millions d'euros par la Société des eaux de source de Treignac. Qu'à cela ne tienne, par stratégie de contournement, le projet est poursuivi sur la petite commune de Veix, 71 habitants. Or le problème dans le cas de ce projet, c'est qu'il n'impacte pas seulement 71 habitants mais les dizaines de milliers de corréziens des alentours. Nous constatons que les cinq (5) réunions de concertation autour du projet ont rassemblé respectivement (1) environ 20, (2) environ 30, (3) environ 15, (4) environ 10, (5) environ 10 personnes. Le porteur de projet peut être satisfait du niveau de participation et espérer une faible opposition. Mais un projet d'une telle ampleur, compte tenu des enjeux, demande une consultation publique plus vaste, par une information plus audible et plus visible. L'enquête publique fixée en hiver entre le 4 décembre 2018 et le 11 janvier 2019, avec des jours fériés et congés d'hiver intercalés, n'est pas propice à une large participation. Nous-mêmes n'avons eu l'information de l'avis d'enquête que par un panneau fixé en bord de route près du Col des Géants, repéré lors d'une randonnée à vélo fin décembre. Nous avons pris connaissance du dossier en Mairie de Veix les 2, 3, 4 et 7 janvier 2019 et notre avis devra être

déposé en préfecture au plus tard le 11 janvier 2019. Ce qui laisse peu de temps pour l'étude et la rédaction.

12. DEFAVORABLE car nous avons rencontré des riverains impactés par une installation à 620 m de leur domicile quand ni les porteurs du projet ni les propriétaires des parcelles d'installation, pour une majorité d'entre eux, n'habitent pas sur place (département 19 hors secteur, 33, 45, 87, 94). On peut être propriétaire d'un bien mais il y a des limites à respecter et un devoir d'en disposer sans nuire à autrui. Si le sol est la propriété de personnes physiques ou morales, l'environnement de nos biens fonciers — en d'autres termes le sous-sol et l'espace — est la propriété collective des citoyens, un élément constitutif du capital public, que nul ne peut modifier, voire défigurer, à son gré. L'Académie des Sciences recommande un éloignement de 1500 m des habitations. Le Sénat, consulté, préconisait une distance minimum de 1000 m. En Bavière (Allemagne) la distance d'implantation est de dix fois la hauteur de l'éolienne. Mais qu'importe le lobbying éolien a œuvré en coulisse pour obtenir un minimum de 500 m !
13. DEFAVORABLE car nous avons entendu les propos des acteurs économiques de Veix et des environs. Si certains d'entre eux ne voient pas d'objection de principe à vivre avec des éoliennes dans leur paysage, ils sont tous catastrophés par ce projet d'implantation d'un parc éolien en raison de leurs activités agricoles, artisanales et de tourisme. Ces personnes, soutenues par la municipalité de Veix et les communes voisines, se sont donné beaucoup de peine, ont beaucoup investi pour attirer les visiteurs dans un site indemne de toute nuisance, qualité première que recherchent les citadins de France et d'Europe pratiquant notamment le cyclisme de route, le VTT, le camping, la randonnée pédestre, le vol libre (delta et parapente)... Toutes activités qui n'ont jamais nécessité des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement.

A noter un préjudice notable en termes de fréquentation pour le GAEC La Clé des Champs, pour Les Vergers de Veix (vente directe), pour la Ferme de la Monédière, pour le camping naturaliste de Cors ; un préjudice notable pour la pratique du vol libre avec notamment une aire de décollage Nord-Est face à l'une des éoliennes. Avec un lyrisme douteux les rédacteurs évoquent « une certaine compatibilité d'esprit d'un projet alliant le vent, l'énergie avec ces lieux où se sont développées des activités sportives (Bol d'Or) et aujourd'hui de loisirs liées au vent (parapente) et au mouvement ». Répétons-le : Toutes activités qui n'ont jamais nécessité des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement.

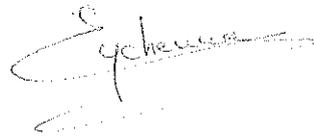
14. DEFAVORABLE car la Corrèze participe déjà à la production d'énergie verte par l'éolien, par les barrages hydro-électriques et par les centrales photovoltaïques (site de Gros-Chastang et sur les toitures des bâtiments agricoles). Il ne nous paraît donc pas souhaitable de créer un nouveau parc éolien dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Plateau de Millevaches (Charte Natura 2000) puisqu'il existe déjà celui de Peyrelevade et nous aboutirions à terme à un mitage des paysages. Or la France a adopté la convention européenne de Florence sur les paysages et elle est entrée en vigueur en droit français depuis le 1^{er} juillet 2006. C'est bien dans le but de faire respecter les paysages remarquables de notre pays et c'est d'autant plus nécessaire en regard de la lecture de la note du Ministère de l'Ecologie adressée à tous les Préfets qui seront les ultimes décisionnaires, que le projet soit en zone favorable ou défavorable sur le schéma régional de l'éolien (SRE). Et cette malheureuse directive ouvre l'ensemble des territoires à l'appétit de l'industrie de l'éolien.

15. DEFAVORABLE — et ce sera le dernier point que nous aborderons — du fait du manque d'humanité de ce rapport et des experts qui voient davantage des « objets » à mesurer, à quantifier, à analyser : animaux, végétaux, oiseaux, humains, habitats, ruines des Jaillants, sans qu'il y ait jamais la moindre empathie avec le site des Monédières et les vivants qui en ont fait leur habitat depuis des générations. On ressent bien qu'il faut « caser » ces éoliennes quelque part... Mais nous sommes encore de ceux qui ne greffent pas une verrue sur ce et ceux qu'ils aiment...

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Commissaires Enquêteurs, l'expression de nos respectueuses salutations.



Patrick Eychenne



Dominique Eychenne

Avis GMHL concernant le Projet éolien du *Peuch Géant* (Veix – Pradines – 19)

Dans le cadre de l'Enquête publique relative au projet éolien du *Peuch Géant*, le GMHL, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, association de protection de l'environnement, compétente sur les Mammifères, Reptiles et Amphibiens du territoire Limousin, reconnue comme experte référente par les institutions sur ces domaines de compétence pour ce territoire et habilitée à participer aux débats sur les questions environnementales, émet les remarques suivantes sur le projet cité.

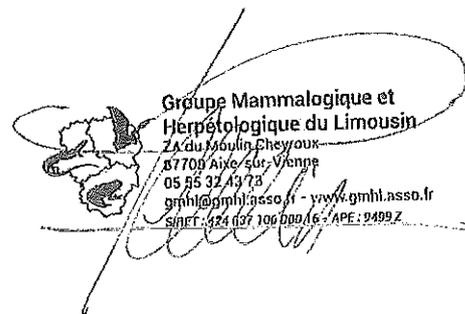
Eu égard à :

- **L'ancienneté des relevés naturalistes, datant de 2009.** En effet, à cette époque, les techniques d'analyses et la méthodologie utilisée pour évaluer les impacts de tel projet sur les chauves-souris (espèces particulièrement sensibles au développement éolien ; impactées par une mortalité directe et indirecte) étaient quelques peu inadaptées à ce type d'aménagement, ne prenant en compte que l'activité au sol alors que l'impact le plus important concerne les strates supérieures. **Aussi le protocole d'inventaire (Tome 1-Page 40) est aujourd'hui caduc et des études complémentaires avec des enregistrements en altitude à l'aide d'enregistreurs automatiques sont indispensables pour évaluer réellement les impacts sur les Chiroptères. Sans ces éléments, l'étude ne permet pas d'établir les impacts réels d'un tel projet et est alors jugée insuffisante et réglementairement opposable. L'absence de relevés en altitude est rétrograde ;**
- **L'absence de carte de localisation des inventaires chiroptères ;**
- **L'absence de liste d'espèces et d'activité de chasse correspondant à ces espèces pour connaître leur occurrence sur site ;**
- **L'absence d'éléments (et donc d'études fiables) permettant de conclure en l'absence d'impact vis-à-vis de la présence d'une colonie proche et d'un couloir potentiel de migration suspecté sur la zone comme le souligne la conclusion dans le Tome 1 de la page 208 (Eoliennes E1 et E6) ;**
- **L'insuffisance de la mesure E11 (Tome 1 (Mesure d'évitement E11- page 239).** Il convient de noter que la distance séparant l'éolienne de la lisière est insuffisante. Le porteur de projet utilise la bibliographie minimaliste sur ce sujet et celle qui l'arrange. En prenant la distance de 30 m en référence à *KELM et al. 2014* alors que ce dernier explique bien que l'activité de chasse diminue significativement au-delà de 50m. Par ailleurs, bien qu'il site plus haut les recommandations d'Eurobats visant un éloignement de 200m, pour lesquelles l'Etat français est tout de même signataire, ces dernières sont balayées d'un revers de manche ; De même, le porteur de projet ne fait pas référence à la thèse, parue en 2017, de *K. BARRÉ 2017*, qui met en évidence un impact significatif des éoliennes sur l'activité des chauves-souris dans un rayon d'un kilomètre autour des mâts ; les chauves-souris délaissant alors la zone.

- **L'insuffisance et le caractère non opérationnel de la mesure C23** (Page 231-Tome 1). Cette mesure, qui fait référence à la compensation des habitats forestiers détruits, reste plus que théorique et n'apparaît pas opérationnelle. Il est fait mention d'une prise en charge par le maître d'ouvrage lui-même. Néanmoins, il n'est précisé aucune démarche ni mode opératoire quant à ce travail foncier. De même, aucun partenaire local n'apparaît sur ce volet ce qui laisse à penser à action « théorique » qui ne sera déployée que timidement. Aucun acte ni signature de convention avec un organisme gestionnaire d'espaces n'est par ailleurs mentionné laissant d'autant plus planer le doute quant à la mise en œuvre effective de la mesure ;
- **L'absence de prise en compte du nouveau protocole de suivi national post installation sur la faune (avril 2018)** alors que le dossier a fait l'objet d'une révision en 2018 ;
- **L'absence de prise en compte de toutes les espèces de Chiroptères de la Directive Habitats Faune-Flore-92 dans l'étude d'incidence Natura 20000** et un argumentaire jugé trop faible et imprécis quant à l'état l'impact sur ces espèces eu égard à l'état de conservation de ces espèces en France et en Limousin ;
- L'inscription formelle, dans la charte du PNR Millevaches en Limousin (Axe 1 – Mesure 6), que les SIEM, Sites d'Intérêt Ecologique Majeur, n'ont pas « *vocation à accueillir la construction d'éolienne et de centrales photovoltaïques au sol, carrières et mines, toute installation industrielle, installation de pylônes électriques (page 64 de charte du PNR Millevaches en Limousin).*

Le GMHL donne un avis défavorable à ce projet. L'insuffisance des études naturalistes et notamment sur le volet chiroptères, ne peut pas permettre en l'état d'évaluer correctement l'impact de ce parc éolien sur la faune de ce territoire remarquable. A ce titre, et pour tous les arguments (non exhaustifs) listés ci-dessus, le GMHL affirme son opposition au projet.

Pour le GMHL, le Conseil d'Administration collégial



Grégoire Mammalogique et
Herpétologique du Limousin
ZA du Moulin Cheyroux
87709 Aix-sur-Vienne
05 55 32 43 73
gmhl@gmhl.asso.fr - www.gmhl.asso.fr
SIRET: 424 027 100 000 16 - APE: 9499 Z

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du PEUCH GEANT

De : michele.faugeras@laposte.net

Date : 11/01/2019 14:06

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je viens par la présente vous faire part de mon opposition au projet de parc éolien du PEUCH GEANT.
Je suis originaire de Treignac et propriétaire d'une maison secondaire.

Vent debout.

Laissez le vent murmurer aux cimes des châtaigniers.

Laissez le vent secouer les vieux chênes.

Laissez le vent habiller nos sapins de costumes de neige.

Laissez le vent coucher les bruyères pour abriter le cèpe.

Laissez le vent pousser nos ruisseaux pour nourrir cette terre.

Laissez le vent, il est fait pour ça, il n'est pas monnayable.

Laissez moi encore rêver.

Et surtout, surtout... laissez tomber.

Daniel FAUGERAS

5 rue des Acacias

68190 ENSISHEIM

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur le projet du Peuch Geant

De : cedric deguillaume <cedricdeguillaume@gmail.com>

Date : 11/01/2019 15:50

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Association Défense des Monédières et de leurs environs.

Association loi 1901

19390 Saint-Augustin

Le vendredi 11 janvier 2019,

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons vous faire part de nos observations et propositions sur le projet d'implantation de six éoliennes sur le Peuch Géant. Notre contribution s'organise autour de 5 points de réflexion.

1- Il est nécessaire de développer la production d'énergie éolienne, comme les autres sources d'énergie renouvelable.

L'idée de développer la production d'énergie à partir de ressources renouvelables est aujourd'hui largement ancrée dans nos sociétés et nos territoires. De multiples projets et dispositifs d'accompagnement y participent, en valorisant les ressources en soleil, vent ou biomasse.

La technologie éolienne, dans ses modalités de diffusion actuelles, pose un ensemble de questions, notamment liées aux caractéristiques de son déploiement.

Force est de constater que les citoyens et les élus se trouvent dans une situation où s'opposent l'impératif de participer à la transition énergétique et les impératifs de préservation du cadre de vie et des ressources nécessaires au développement du territoire. Cette situation crée un ensemble de crispations, de tensions, voire de conflits, et conduit au blocage de nombreux projets, et de fait à un très faible déploiement du potentiel éolien à l'échelle nationale.

Cette difficulté tient pour partie à un modèle de déploiement relativement rigide. Il y a en effet peu de réflexion ou d'expérimentations qui sont engagées sur le type d'éoliennes, sur le lien entre porteur de projet et communauté locale, sur la répartition sur le territoire, sur les effets de ces implantations sur les territoires, sur son efficacité énergétique ou économique. L'échec du développement de l'éolien tient plus à ses modalités de déploiement qu'à toute autre raison.

Dans cette situation, il nous semble nécessaire d'assumer la contradiction d'être à la fois favorable à l'éolien et en même temps en questionnement, voire en opposition à un certain nombre de projets.

2- La valeur des documents de planification qui accompagnent le développement de l'éolien est à réaffirmer.

Ce projet d'implantation se place dans un contexte territorial où deux documents de planification orientent et accompagnent l'installation d'éoliennes. Il s'agit du Schéma Régional Éolien et de la charte du Parc Naturel Régional Millevalches-en-Limousin.

Le Schéma Régional Éolien, datant de 2013, a pour objectif de faciliter le déploiement de l'éolien, en définissant une stratégie globale à l'échelle de la région Limousin. Il intègre des éléments «d'acceptabilité sociale», soit l'ensemble des enjeux environnementaux, paysagers, territoriaux qu'il croise avec des éléments de «faisabilité technique», soit la ressource en vent, l'accès au réseau électrique, etc. En découle un zonage (zone défavorable, zone favorable avec trois niveaux de contrainte) et une cartographie. Il est à noter que ce schéma est rendu caduc par décision du tribunal administratif de Bordeaux, mais il reste pour autant un document de référence pour l'action publique. Un nouveau schéma à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine est en cours d'élaboration, il reprendra de fait les mêmes zones où l'installation d'éoliennes est aujourd'hui exclue pour des raisons environnementales et paysagères. Nous retrouvons dans ce schéma régional une logique de développement de l'éolien définie par l'État, et notamment par le travail de l'ADEME, qui rappelle ainsi dans un récent guide national que *« les sites choisis doivent répondre à des réglementations très strictes pour éviter les conflits d'usage et respecter les paysages, le patrimoine, l'environnement et la biodiversité ; ils ne peuvent pas être situés à l'intérieur ou à proximité de secteurs architecturaux ou paysagers (sites emblématiques, paysages remarquables, sites inscrits ou classés, ...) »*.

La charte 2018-2033 du Parc Naturel Régional Millevalches-en-Limousin, validée par l'ensemble des communes et récemment labellisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, est un document de référence pour guider l'action du Parc sur les 15 ans de fonctionnement à venir, et guide la mise en place d'actions concrètes sur des thématiques variées. Dans cette charte, de manière succincte, le Parc valide le déploiement de l'éolien, dans une logique de territoire à énergie positive, en appelant au respect du Schéma Régional Éolien étendu aux espaces qu'il a classés comme des Surfaces d'Intérêt Écologique et Paysager.

A la lecture de ces deux documents, il apparaît clairement que l'ensemble des Monédières est dans une zone où l'installation d'éoliennes est exclue. En suivant le Schéma Régional et sa cartographie c'est le cas pour 90 % de la commune de Veix et 50 % de la commune de Pradines, et pour la totalité du site du Peuch Géant. Cela tient au fait que l'ensemble du massif est identifié comme un « site emblématique du Limousin » de par sa forte valeur paysagère, ce en plus des nombreuses zones d'intérêt écologique qui parsèment le massif (site Natura 2000, ZNIEFF, etc). De plus et de manière plus étendue, le massif est pour le parc en Surface d'Intérêt Écologique et Paysager, ce qui induit une responsabilité partagée quant à sa protection et sa valorisation, notamment à travers la promotion d'activités économiques qui valorisent ces qualités paysagères et écologiques. C'est dans ce sens que le Parc soutient le projet de reconnaissance de l'ensemble du massif au titre de Site classé.

Tout projet d'implantation d'éoliennes devrait donc être abandonné sur le massif, car c'est de fait en contradiction avec les deux seuls documents qui définissent un cadre d'actions collectives quant au déploiement de ces installations. Ce sont ces documents qui sont les garants de la constitution de l'intérêt général à l'échelle de la Région, et de la préservation raisonnée des hauts lieux de notre patrimoine naturel et paysager.

Pourtant cette situation ne semble pas poser de problème au porteur de projet. Il répond aux interpellations sur ce point de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, en novembre 2018, en considérant que ces démarches de planification sont d'une part sans

valeur, le préfet pouvant passer outre le Schéma Régional Éolien, d'autre part sans légitimité, la charte du PNR n'étant pas encore validée au moment de la demande de permis de construire. Sur ce point, il est à remarquer qu'à la date de demande de permis, la charte était écrite et validée par les communes, et que le Parc Naturel Régional ne peut se prononcer publiquement que suite à sa labellisation par le Premier Ministre et le Ministre de la transition écologique et solidaire en date du 26 décembre 2018.

Nous espérons que cette situation saura vous interpeller et que vous saurez affirmer la valeur de ces documents qui définissent des orientations collectives pour le développement du territoire dont la portée est niée par un acteur économique privé poursuivant d'abord des intérêts qui lui sont propres.

3- Le massif des Monédières, un paysage remarquable à forte valeur.

Les Monédières sont considérées comme un « site emblématique » à l'échelle du Limousin depuis 2009 et confirmées comme une « surface d'intérêt écologique et paysager », dont le périmètre a été récemment étendu par le Parc Naturel Régional depuis sa création.

Ces classements tiennent à un ensemble de qualités, qui nous semblent évidentes à nous, habitants du massif, mais qui ont été en grande partie révélées par l'« *Etude Paysagère pour l'Aménagement du Site Emblématique des Monédières* » commandée par le Parc, et réalisée par l'agence de paysagistes *Lieux dits*, ce printemps 2018.

A travers un ensemble de temps de discussion avec les habitants, en entretiens individuels ou en ateliers collectifs, et lors de promenades sur le site, un travail a été réalisé tout d'abord pour caractériser le massif, ensuite pour définir un projet global de valorisation et enfin pour dessiner le réaménagement de quatre sites : Suc au May, Puy de la Monédière, col du Bos et départ de parapente de la Fournaise.

Cette étude bientôt publiée, fait notamment apparaître un ensemble de perceptions, d'investissements émotionnels ou esthétiques que chacun ressent de manière variable, lorsqu'il est présent dans les Monédières, qu'il soit habitant, habitué ou de passage, et que l'on retrouve dans les productions imagées, écrites ou musicales. Ces perceptions sont décrites comme un ensemble de motifs paysagers, au nombre de 11, et qui cernent l'identité des Monédières. Ce massif est ainsi caractérisé par les idées de « **montagne** », de « **lande** », de « **forêt** », de « **nature** », d'« **horizon** », de « **point de vue** », de « **ciel** », de « **calme** », de « **cheminement** », de « **territoire d'activité** », de « **lieu de vie** ».

Ces motifs, ce lien qui se construit au paysage des Monédières, induisent un ensemble d'usages, et font de cette petite montagne un lieu de vie qui a son importance pour beaucoup, autour d'usages qui connaissent une grande pérennité dans le temps. Ainsi, depuis presque un siècle une série de gestes individuels et collectifs se reproduisent : voir de haut, de la table d'orientation du Suc au May à celle du Puy de la Monédière et demain la réouverture d'autres sommets ; circuler dans le paysage, des routes et du Touring club au chemin tracé par les « trailers » et les marcheurs ; se lier au ciel, hier avec les planeurs s'envolant vers les monts du Cantal, aujourd'hui avec les voiles de vol libre qui cherchent la pente avec la meilleure orientation pour décoller ; et peut-être une forme de spiritualité, de la messe prononcée à la table d'orientation dans le roman de Jean Vinatier¹ au méditant contemporain si fréquent sur ce site au lever du jour.

Ainsi, aller dans les Monédières, depuis longtemps, c'est aller à la montagne, sortir de la plaine, de la ville vers le ciel, la nature, le silence. Ce massif constitue un paysage fort, une identité propre, qui sont un ensemble de ressources pour répondre à des besoins toujours renouvelés de pratiques, qui induisent aussi un développement économique. Et c'est

peut-être pour ces raisons que l'implantation d'éoliennes n'est pas possible.

Dans l'étude d'impact cet aspect culturel est abordé de manière succincte, notamment en référence à Jean Ségurel, au cyclisme, aux bruyères, mais il ne prend guère en compte les pratiques et attentes contemporaines. D'autre part, le demandeur considère que le site du Suc au May et son environnement proche, recouvert en partie de landes, suffit à l'expérience du massif que vient chercher le visiteur. Le reste est pour lui sans qualité remarquable, car largement enrésiné.

Pourtant, et malgré cette forêt récente, c'est bien l'ensemble du massif qui est pris dans les usages des visiteurs, et c'est dans ce sens que travaille le PNR et les communautés de communes en cherchant à lier différents sommets, les cols, les piémonts. Dans cet espace élargi, les éoliennes seraient omniprésentes.

4- Les éoliennes, des objets qui impactent fortement les qualités des paysages et l'identité des territoires.

La relation qui se tisse entre les éoliennes et leur paysage d'implantation peut apparaître comme complexe, insaisissable, car variable selon les regards et les personnes. Mais pour autant, nous pouvons faire le constat que leur présence détermine largement la perception et le lien qui se tisse au paysage, et que celui-ci se trouve fortement transformé.

L'éolienne se caractérise par son aspect manufacturé ; il s'agit néanmoins d'un objet en matériaux composites qui se distingue par sa taille (126 m en haut de pale), le son qu'elle produit (même s'il est intermittent et perçu de manière variable selon le sens et la force du vent), et la lumière qu'elle va refléter de jour, et produire de nuit, pour signaler ses pales. L'objet est ensuite répété. Sur le site du Peuch Géant, à ce jour, le projet du demandeur est d'installer 6 éoliennes. Ces premières caractéristiques s'opposent de manière claire à deux des motifs caractéristiques de l'identité des Monédières : la nature et le calme.

Cette série d'objets viendrait ensuite, de part leur implantation, modifier la perception du paysage de plusieurs manières.

D'abord le lien qui se construit dans l'horizon, proche ou lointain, entre le ciel et la terre, se constituerait à travers un intermédiaire, l'éolienne elle-même. Cela induirait un changement fort de l'expérience du massif en venant bousculer les motifs d'horizon et de ciel (si caractéristiques dans notre massif par la présence permanente de courbes de puits emboîtés les uns aux autres).

Puis la taille de l'objet est à rapporter au dénivelé entre le haut et le bas des puits, dénivelé par rapport auquel il est systématiquement égal ou supérieur. Cela induit un basculement visuel fort du paysage naturel, la perception des échelles est brouillée, le puit et son piémont deviennent le pied ou le support d'un objet, et c'est cet objet, ou cette série d'objets qui deviennent l'élément structurant du paysage. Le motif de montagne ainsi que ceux de forêt, de nature ou de ciel s'effacent, changent de tonalité, l'objet manufacturé domine les perceptions, le paysage devient un paysage éolien.

Ensuite, avec ce projet, il y aurait des éoliennes dans les Monédières. Des éoliennes il y en a ailleurs, dans de multiples situations paysagères, et chacun de nous a pu en voir ici ou là dans ses déplacements. L'éolienne est devenu un objet commun, banal, que l'on associe à

différents sentiments, parfois d'incompréhension quand nous voyons les masses d'éoliennes qui se trouvent sur ces collines autour de Carcassonne, et qui deviennent une gêne visuelle, parfois à une certaine satisfaction, quand la succession de pylônes et de pales viennent accompagner les autres infrastructures qui irriguent Paris (autoroutes, lignes haute tension) au milieu d'une Beauce bien morne. Ainsi, toute personne porte un ensemble de références, associé à des sentiments variables, par rapport à la présence d'éoliennes, et ces références viendront nourrir la perception du paysage des Monédières si demain ces objets s'installent. En plus de déstructurer les qualités du paysage, la présence des éoliennes le banalisera, le fera glisser vers un paysage éolien, comme ailleurs, comme dans la Beauce, ou Carcassonne, ou ailleurs.

La localisation proprement dite des éoliennes dans le massif augmente largement cet impact.

Cinq des ces éoliennes s'installent sur la ligne de crête qui démarre au Col des Géants et qui domine la vallée du ruisseau d'Alembre et de Veix. En face se trouve le Puy de la Monédière et le Puy d'Orliac. C'est donc l'ensemble de la vallée de Veix, et de la route qui va de Treignac à Madranges, qui deviendront un paysage dominé par les éoliennes. Cette vallée, c'est pourtant une partie importante des Monédières, avec toute une série de villages où se met en rapport le lien entre le piémont agricole et les premiers puys boisés. C'est le versant treignacois du massif, et une façon d'arriver pour de nombreux visiteurs.

L'autre lieu qui sera fortement marqué, c'est le col des Géants. Ce point de basculement entre la vallée de Veix et celle de Chaumeil, ligne de partage des eaux entre la Vézère et la Corrèze, lieu de mise en relation entre les grands puys du massif et la faille de Pradines, qui a toute son importance dans la géographie des Monédières. C'est bien pour ces raisons que le Fanum des Jaillants se situe là, et que le col est connu, car il est point de passage ou point d'arrivée dans le massif. Là aussi, il deviendra paysage éolien, et on arrivera dans le massif, en roulant vers le Suc au May, entre deux mats éoliens.

Il est clair que du fait de cette situation ces objets seront fortement perceptibles dans tout le massif, ce sera le cas depuis le Suc au May, depuis le Puy de la Monédière, depuis l'ensemble de la vallée de Veix, depuis les landes du site Natura 2000, et ils apparaîtront de manière systématique à un moment ou un autre sur toutes les routes du massif, à la seule exception de celle du versant sud allant de Madranges à Chaumeil. L'éolien deviendra un caractère structurant de l'identité du massif, et de fait de l'affaiblissement de son identité.

Une étude paysagère, d'aspect conséquent, a été produite par le requéreur. Le travail réalisé qualifie des vues à proche, moyenne et longue distance. Trois arguments viennent résoudre la question paysagère. D'abord l'étude d'impact relativise la visibilité des éoliennes du fait de nombreux boisements en bord de route qui obstruent la vue, alors que ce front est mouvant et que les réouvertures sont nombreuses, et parfois définitives. Ailleurs, elle met en parallèle forêt de résineux et éolien comme deux artificialisations, alors que le registre est bien différent, la forêt restant un élément de nature, maintenant bien ancré dans le territoire, et dont la gestion intègre mieux les impératifs qu'ils soient écologiques, par la régénération naturelle, ou paysagers, par la suppression de reboisements « timbres postes » ou la réouverture de points de vue. Et finalement, et de manière plus étonnante, l'étude présente le site de la table d'orientation et ses pans de bruyères comme suffisants à l'expérience des Monédières, alors que l'espace parcouru et valorisé par les visiteurs ne cesse de s'étendre !

L'étude se concentre sur la visibilité des éoliennes et elle minimise celle-ci, n'évoque pas l'impact de cet aménagement sur l'identité des Monédières et le développement des usages au sein du massif.

5- Pour un développement économique durable du massif et une bonne gestion des ressources de ce développement.

Les Monédières sont un massif dans lequel se déploie un ensemble d'usages, que ce soit des visites ponctuelles ou des séjours, et ces usages s'appuient sur des gestes simples comme regarder un paysage, se promener, écouter, ou des pratiques plus engageantes comme le cyclisme ou le vol libre. Tout au long de l'année un ensemble de personnes, habituées ou non, habitants du massif ou de ses bordures, du Département ou de la Région, de Paris ou d'ailleurs, viennent faire vivre ce morceau de la montagne limousine. Les Monédières sont ainsi pour beaucoup une référence personnelle forte, qui permet de sortir de la plaine, d'en bas, de la ville ou du « plein » des métropoles et des campagnes industrialisées.

Même si le paysage a changé depuis l'après-guerre, moment où la lande dominait, le désir de nature se trouve toujours satisfait. L'enrésinement des landes a certes bousculé le paysage, mais la trame des horizons, des vallées, des emboîtements de puys restent bien présents, comme ce lien au ciel ou à la qualité du silence.

Cette fréquentation et cette attractivité du massif a de multiples conséquences économiques. Un ensemble d'acteurs et d'offres se sont spécifiquement développés en lien avec ces visiteurs, que ce soient les activités de sport nature, ou une partie des activités de restauration, d'hôtellerie, ou d'accueil à la ferme et de vente en circuit court. Ensuite ces visiteurs soutiennent l'activité de l'ensemble du tissu économique du massif et des bourgs voisins. Il est évident que pour de nombreux commerces, mais aussi artisans ou services, c'est la venue saisonnière de personnes de passage ou en séjour dans des résidences secondaires, qui soutient ou même structure leur activité économique. Si le tissu économique devait fonctionner avec les seuls résidents permanents, il est clair que nos offres de commerces et services seraient très différentes.

Parallèlement à ces activités spécialisées, un ensemble d'activités économiques se sont installées ou ont perduré en partie en lien avec les qualités de ce territoire, c'est le cas de nombreuses PME (Eau de Treignac, Comptoir d'Herboristerie, Pâtisserie Borzeix-Besse, etc) mais aussi de l'agriculture dans son ensemble, qui peut valoriser des savoir-faire locaux, fortement ancrés.

Ce sont aussi des personnes qui viennent s'installer de manière définitive, souvent pour une retraite ou cherchant à profiter d'un cadre de vie de qualité, mais aussi pour des actifs qui souhaitent rompre avec des métropoles saturées.

Ce que nous pouvons comprendre aujourd'hui, c'est que le potentiel de développement économique de nos territoires de campagne est largement déterminé par la valeur qu'ont l'environnement, le paysage et l'histoire de nos territoires, et que le niveau de préservation de cet ensemble de qualités est un facteur déterminant.

Le massif des Monédières comme son piémont, offrent de manière claire cet ensemble de qualités, et les expériences qu'ils peuvent offrir répondent à une demande de nature qui ne cesse de s'affirmer.

De nombreux travaux viennent confirmer ce potentiel. Ainsi l'« *Etude Paysagère pour l'Aménagement du Site Emblématique des Monédières* », citée ci-dessus, a fait clairement apparaître la capacité de ce massif à accueillir des visiteurs sur des durées de séjour plus importantes, en améliorant et en densifiant les expériences possibles au sein du massif. Cela passe par le réaménagement des sites existants, par l'affirmation de sites secondaires de qualité, comme le Fanum des Jaillants ou le village de Freysseline, par l'aménagement de sentiers de tailles plus variées, et par une meilleure communication sur les sites.

Cette capacité à révéler une attractivité, déjà réelle, c'est une orientation forte du développement touristique voulu par d'autres acteurs, comme le PNR ou le Département.

Ainsi, dans le document «*Élaboration du schéma de développement touristique de la Corrèze 2015-2018*», élaboré par le Conseil Départemental, nous pouvons trouver des préconisations telles que : «*Faire de la Corrèze une véritable destination touristique en mettant en avant ses sites exceptionnels.*» Ou encore: «*La Corrèze correspond aux attentes de la clientèle «campagne» (calme, ressourcement, authenticité, retrouvailles)*».

C'est dans ce contexte que des communes, comme celle de Veix ou de Chaumeil par exemple, trouvent les moyens de mettre en œuvre des aménagements importants qui structurent l'activité touristique. Elles sont pour cela accompagnées par le Parc Naturel Régional, et par de nombreux fonds régionaux ou européens, qui permettent à des communes ou autres collectivités ayant des budgets réduits, d'investir dans des infrastructures garantes d'un développement durable.

En conclusion.

Le devenir de notre territoire et de nos Monédières est largement déterminé par la capacité de développement économique qu'il aura, et qu'il a déjà eu. La qualité de ce massif, de son environnement, de ses paysages, de son ambiance à la fois esthétique et culturelle, comme nous l'avons montré dans les points précédents, sont autant de ressources pour fonder ou accompagner un développement économique durable. L'installation d'éoliennes, avec les effets surdéterminants sur l'identité du massif, aura pour effet de dévaluer de manière importante ces qualités et ces ressources. Il nous semble peu rationnel de mettre en jeu nos capacités de développement de demain, et de nuire à l'ensemble des activités actuelles, en dévaluant aujourd'hui cette ressource.

C'est du fait de l'ensemble de ces considérations, que nous avons largement partagées et soumises au débat lors de réunions publiques, que nous nous opposons au projet d'installation d'éoliennes sur le Peuch Géant.

Pour l'Association Défense des Monédières et de leurs environs,

Brice Deguillaume, Président

Cédric Deguillaume, Tony Oppenheim, Jean Maison, membres.

1 Monédières, Jean Vinatier, Ed. Les Monédières, 2003

— Pièces jointes : —

association defense des monedieres.odt

57,0 Ko

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête public éoliennes Monedieres

De : mathieu deguillaume <mathieudeguillaume@gmail.com>

Date : 11/01/2019 14:35

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Il y a t'il vraiment du vent dans les Monedieres au point de faire tourner des éoliennes
?????

Doit on sacager un paysage, un site, et toute une activité économique touristique liée à ce
lieux.

J'ai 38 ans je suis né à la Monediere. Mais parents on repris une ferme agricole abandonné.
C'est devenu un lieux incontournable pour le tourisme dans les Monedieres.

Je suis la 2ème génération qui continue le travail en famille .

N'allez pas gâcher tout le travail qui a été fait par nos aïeux, pour quelques éoliennes.

Je mis oppose , je ne veut pas gâcher ce patrimoine.

Je veux que mais enfants puisse en profiter et qu'il est aussi envie de vivre ici.

Mathieu Deguillaume

Sujet : [INTERNET] enquete publique sur le projet du pecus géant

De : cedric deguillaume <cedricdeguillaume@gmail.com>

Date : 11/01/2019 15:51

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Cedric Deguillaume

La monédière, 19390 Chaumeil

Le vendredi 11 janvier 2019,

Monsieur le Préfet,

Je suis né et j'ai passé mon enfance dans le hameau de la Monédière. Comme beaucoup, je suis parti faire mes études dans des métropoles éloignées, mais j'ai pu, avec ma compagne, revenir vivre et travailler dans ce territoire où j'ai grandi.

Je suis agriculteur depuis dix ans sur la ferme que mes parents ont reprise alors qu'elle était à l'abandon, dans les années 70. En m'installant, j'ai continué le travail qu'ils avaient commencé de revalorisation de ce milieu bien spécifique qu'est celui des Monédières, fait de landes à bruyère et à myrtilles, de pelouses, de fonds humides, et de commercialisation en vente directe des produits de la ferme.

Ainsi, chaque jour de l'année, et de manière plus importante les belles journées de printemps ou d'automne, et forcément l'été, des personnes habitant des villages voisins, les villes de Tulle ou de Brive, ou de bien plus loin, viennent sur la ferme acheter nos productions : viande d'agneau, légumes, myrtilles, en conserves, en frais ou servies en goûters sur place.

Depuis dix ans, je cherche à développer ce mode de production et de commercialisation, et tous les investissements que j'ai pu réaliser, tout comme la démarche d'extension de notre gamme de produits et de services (ouverture toute l'année, sentier de découverte, service de goûter simplifié hors saison) ont été suivis d'effet. Il est clair que de plus en plus de monde fréquente ce massif et que l'expérience que les visiteurs y trouvent correspond de mieux en mieux aux attentes de nature, de calme, de beauté que ces gens, souvent pris dans des modes de vie très urbains, recherchent.

Ainsi, pour moi, par mon métier, je permets à ce massif de conserver ces qualités, en gérant une grande partie du site Natura 2000, jusqu'au pied de la table d'orientation du Suc au May, par un pâturage ovin, et je permets au visiteur de se lier à ces mêmes qualités par les produits que je commercialise et le temps que je consacre à leur accueil sur la ferme. Ce travail est efficace économiquement, et je vois de manière relativement sereine le développement de mon activité agricole et touristique, l'amélioration de sa prestation et l'intégration de nouvelles personnes, salariées ou associées.

Il est clair que l'installation de six éoliennes à proximité de mon exploitation aura un effet

extrêmement fort sur celle-ci, mais aussi sur l'ensemble du massif, de part les perturbations qu'elle implique sur les paysages et l'ambiance du massif, si bien caractérisé par l'étude paysagère réalisée par le Parc Naturel Régional Millevaches-en-Limousin ce printemps 2018. Cela remet en cause la logique d'investissement continu que j'ai fait sur mon exploitation, notamment en empêchant le développement de certaines activités potentielles et en remettant en cause l'augmentation à venir de visiteurs sur le massif.

Cela aura peut-être un impact faible sur mes activités actuelles, celles-ci y survivront bien entendu, mais ce sera pour moi une rupture forte quant au potentiel de développement que j'ai sur ma ferme, notamment par une perte de capacité d'adaptation aux croissantes demandes de nature, de paysage préservé et aux contraintes qui pèseront sur les activités de production au sens strict (élevage ovin et prédation, production de myrtille et changement climatique).

C'est dans ce sens, et en considérant le caractère totalement déplacé de ce projet, au vu des différents documents de planification qui encadrent le développement de l'éolien, comme le rôle des Monédières dans le développement économique et touristique du territoire, que je vous demande, Monsieur le Préfet, de mettre fin à ce projet d'éoliennes.

Cedric Deguillaume.

— Pièces jointes : —

cedric deguillaume.odt

47,2 Ko

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 11/01/2019 17:03
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 3 décembre 2018 au 11 janvier 2019 - Peuch Geant

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Dorémus Sabine et Christian

Adresse de messagerie:

kdoremus@free.fr

Sujet:

Enquête publique sur le projet du Puech Géant

Message:

Madame, Monsieur,

Nous sommes opposés au projet du Peuch Géant.

En effet, bien que très sensibles à la transition énergétique et à sa mise en œuvre urgente, il nous semble tout à fait incohérent et inadapté d'utiliser le site de Veix-Pradines pour une telle implantation !

Cela est en complète contradiction tant avec le développement des activités économiques liées à l'attractivité du massif des Monédières, qu'avec les différentes études, schéma éolien, charte PNR et autres cadres déjà savamment élaborés !

Merci de prendre acte de notre opinion.

S & Ch DOrémus

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] observations et commentaires demande autorisation parc éolien Veix Pradines

De : deguillaume luc <luc_deguillaume@yahoo.fr>

Date : 11/01/2019 17:05

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Mesdames Messieurs

Nous sommes résidents au village de la Monédière situé à environ 1700 mètres du parc éolien envisagé , avec des terres situées à moins de 700 m

J ai pris connaissance de la documentation fournie dans le cadre de l enquête.

J en comprend que l Autorité Environnementale n est pas trop favorable à l implantation de ce parc , mais c est aux services de l Etat de faire les analyses notamment en prenant en compte les observations et commentaires .

A la lecture , je constate que toutes les mesures conservatoires possibles ne sont pas prises en compte , ce qui est étonnant pour un développeur du groupe Engie , mais les services de l' Etat le savent

Nous sommes trois familles Deguillaume installées dans ce village du Plateau de Millevaches ou notre famille réside depuis toujours.

A la demande des miens je répond donc dans le cadre de l enquête publique.

En ce qui concerne la famille Deguillaume de la Monédière nous serons impactés si ce parc se construit .

L insertion paysagère , covisibilité avec le hameau et les terres ,et bruit ne garantit plus la pureté et la tranquillité du site , ce qui est très gênant .

La fréquentation touristique encore faible, mais nous l espérons en développement va baisser .Les touristes viennent régulièrement au village à la belle saison ,pour les gouters à la ferme , acheter les produits confitures de myrtilles sauvages , agneaux, légumes bio . On y voit des marcheurs des deltas planes, des VTT ... sur nos terres , qui cherchent la tranquillité .

40 ans de travail intense : reconstruction du hameau (autrefois doté d une église étape pour les pèlerins allant à Saint Jacques de Compostelle) en respectant le site, trois emplois à plein temps créés , embauche de saisonniers ...Le travail reste pénible en zone de montagne ! L Etat la Région et les communes encouragent et font en sorte de sauvegarder la pureté ces sites , pour freiner la désurbanisation .

Oui les touristes viennent pour y trouver la pureté des paysages ... , la tranquillité loin des villes et de l agitation .Les Monédières , un site exceptionnel !

Voici nos observations et commentaires sur ce projet dont nous ne souhaitons pas , nous famille Deguillaume , le voir se réaliser étant donné l impact sur nos vies et celles de ceux qui nous succéderons .

Cordialement

Luc Deguillaume

11janvier 2019 à 17H00

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur le projet du Peuch Géant
De : Faugeras Marie-Helene <marie-helene.faugeras@ac-limoges.fr>
Date : 11/01/2019 18:54
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

M. le Président de la commission d'enquête,

Je tiens à vous signifier **mon opposition absolue** au projet de parc éolien du Peuch Géant.

Propriétaire d'une maison secondaire à Treignac, j'y passe toutes les vacances scolaires depuis plus de quarante ans et il me paraît vital que ce projet ne soit pas retenu pour les raisons suivantes:

- pollution visuelle, sonore sur un site touristique, naturel et spécifique;
- rentabilité faible des éoliennes;
- non respect du travail important effectué par des associations sur le secteur des Monédières pour valoriser et développer la région.

Je perçois ce projet comme une mise en péril de tout cet investissement humain.

--

Marie Hélène FAUGERAS
19260 TREIGNAC

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : Gaec plas DE NESPOUX <gaec.plas@wanadoo.fr>

Date : 11/01/2019 20:03

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonsoir,

Nous sommes opposés au projet du PEUCH GEANT car on ne doit pas dénaturer le massif des Monédières, un endroit si paisible, ce projet engendre beaucoup d'argent qu'on pourrait mettre ailleurs comme les routes, les chemins, et bien d'autres. Nous parlons de la protection de la nature alors tout ce béton, et détruire la nature pour acheminer ces éoliennes qui nous gâcherons la vue.

Arretez ce massacre!

Monsieur et Madame ESTRADE Marcel et Huguette

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien du Peuch Géant
De : "Alain Chastre" <alain.chastre@numericable.fr>
Date : 11/01/2019 21:48
Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>
Copie à : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Contribution destinée à :

Commission d'enquête publique
Mairie de Veix
Le Bourg
19260 VEIX

A l'attention de Monsieur **Jean-Baptiste Laleu**,
Président de la commission d'enquête

Objet : enquête publique sur le projet éolien du Peuch Géant

Monsieur,

En tant qu'habitant de la Corrèze, né en Corrèze, riverain d'un autre projet éolien industriel sur le département et citoyen préoccupé par la préservation de l'environnement et du développement du territoire, je souhaite exprimer mon opposition au projet éolien industriel développé par la SAS Engie Green Peuch Géant dans les communes de Veix et Pradines. Cette opposition est principalement motivée par les raisons qui suivent.

Contexte général

Les projets éoliens industriels terrestres français sont des opérations d'aménagement du territoire, déléguées à des entreprises privées. Leurs incidences s'étendent bien au-delà du cadre local d'une ou deux communes isolées et ont des effets à très long terme sur l'environnement au sens large. Leurs raisons d'être pour la collectivité doivent donc être clairement démontrées. Ces opérations sont très largement subventionnées par les financements de nature publique issus de contributions imposées aux consommateurs. La concertation avec le public devrait être effective dès le démarrage des projets.

Gisement de vent

La démonstration d'un gisement de vent suffisant et les mesures locales effectuées à sur place devraient donc figurer dans l'étude, ce qui n'est pas le cas (Le résumé non technique s'en tient à l'affirmation d'une vitesse de vent de 6,2 m/s à 80 m sans autre précisions). Or, la Corrèze est située dans la zone la moins ventée de France (cf. données Météo France). Géographiquement, on peut douter de l'intérêt d'implanter un projet éolien dans cette zone, d'autant que les déboires rencontrés par le seul parc éolien en exploitation en Corrèze (Peyrelevade) proviennent de cette circonstance. C'est donc vers un projet peu performant que l'on s'oriente (et pour lequel l'intermittence serait gérée au moyen de centrales thermiques à gaz émettrices de CO² ; il est vrai qu'Engie est aussi un important fournisseur de gaz).

Lutte contre le dérèglement climatique et réduction des gaz à effet de serre

L'argument écologique du projet est de s'inscrire dans la politique nationale de lutte contre le changement climatique et la réduction des gaz à effet de serre et de contribuer aux objectifs de la loi de transition énergétique. Or, la France est structurellement en surproduction d'électricité. Cette électricité est déjà produite de façon décarbonée (à plus de 93%). Dans le modèle français, changer le mix énergétique soit en

ajoutant de nouvelles capacités non carbonées, ou en supprimant des capacités de production existantes non carbonées pour les remplacer par de nouvelles capacités non carbonées aurait au mieux un impact nul dans lutte contre le dérèglement climatique et la réduction des gaz à effet de serre.

Les statistiques officielles le démontrent. Les émissions de CO² ont considérablement augmentées en France (entre 2014 et 2017), malgré le développement de l'éolien industriel et la fermeture de centrales à charbon. L'efficacité de ce mode opératoire n'est donc pas prouvée.

Rapport de la Cour des comptes

Pour la collectivité, le coût de l'éolien se chiffre en milliards mais son gain énergétique ou écologique n'est pas avéré. Dans son rapport de mars 2018, la Cour des comptes a jugé extrêmement coûteux et peu efficace le dispositif gouvernemental en faveur des énergies renouvelables, dont l'éolien. Pourquoi, le projet de Veix et Pradines devrait-il en être une illustration supplémentaire ?

Impact sur la biodiversité

Le projet est entouré de multiples zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistiques riches au plan de la biodiversité. Alors que beaucoup d'espèces sont en régression continue en raison des activités humaines, des espèces ayant une sensibilité forte aux éoliennes sont présentes sur le site.

L'enjeu devrait être considéré comme important concernant les **chiroptères**. Même si seulement une dizaine d'espèces sont recensées sur le site, rappelons, que les chauves-souris (chiroptères) sont strictement protégées. Il est donc **interdit** à quiconque de les tuer. Planter des éoliennes dans ou à proximité des lieux de vie des chauves-souris, c'est donner un permis de tuer ces animaux (utiles à l'homme), soit par collision avec les pales, soit par barotraumatisme (différence de pression). La MRAE signale l'insuffisance des études conduites par le promoteur car trop anciennes et réalisées en l'absence d'enregistrement acoustique en hauteur.

Pour l'avifaune et les chiroptères, une éolienne industrielle dont les bouts de pales atteignent des vitesses de l'ordre 300 à 440 km/heure, fonctionne comme un hachoir géant.

L'étude faite sur le site relève la présence d'espèce nicheuses sensibles comme : l'aigle botté, l'alouette lulu, les hirondelles, les colombidés, la grive draine. Les grands rapaces seraient peu concernés par le site. Mais, les études sont anciennes et l'évaluation de l'état initial de l'avifaune en période hivernale n'est pas réalisée. Des espèces migratrices sont également présentes sur le site particulièrement au printemps (135 oiseaux par heure d'après l'étude).

L'exploitation éolienne génèrera très probablement un effet de stress important sur nombre d'autres espèces animales présentes.

L'évaluation des pertes occasionnées aux différentes espèces devrait être effectuée **préalablement** et pas seulement suivie à postériori.

Nuisances aux riverains

Pour les riverains immédiats, les nuisances sonores et visuelles sont bien réelles avec leurs conséquences sur la santé ou le bien-être, ainsi qu'en attestent les témoignages des personnes vivant à proximité des installations d'autres sites en exploitation en France.

Impact sur les paysages des Monédières

Le choix de cette implantation de 6 éoliennes de grande hauteur positionnées au sommet du Pic de Peuch Géant, à une altitude de 810 à 850 m, sur les communes de Veix et Pradines, au cœur du massif des Monédières, au sein du Parc Naturel Régional mais loin des lieux de grande consommation électrique est

incompréhensible. Ce choix est d'autant plus étonnant qu'à Lestards tout proche (800 m) un projet éolien vient d'être abandonné.

Cette implantation est aussi en totale incohérence avec la volonté de développement touristique du territoire (et le Schéma de développement touristique de la Corrèze 2015-2018). Elle est en contradiction avec les investissements déjà réalisés notamment par la commune de Veix (soutenus par l'Etat et d'autres collectivités territoriales) et les efforts d'entreprises locales développant des activités proches de la nature (vol libre, randonnées, VVT).

L'absence d'avis du PNR de Millevaches sur ce projet est véritablement inquiétante jusqu'à ce jour. Il faut espérer qu'avec le récent renouvellement de la charte du parc et du label Parc naturel régional de Millevaches en Limousin pour 15 ans (2018-2033), cette situation évoluera favorablement.

« En effet, dans le courant de l'année 2018, une étude paysagère a été menée sous l'égide du PNR. Ce travail de réflexion était ouvert à tous les habitants et a démontré l'attachement de la population à ce site et le riche potentiel, caractéristique de la moyenne montagne, encore peu mis en valeur (petit patrimoine bâti, zones humides, landes, site riche en biodiversité, zone Natura 2000...). Cela génère une attractivité croissante pour le territoire. » comme l'a récemment signalé Corrèze-environnement qui ajoute : « L'arrivée d'un parc éolien au Peuch Géant mettrait à mal la qualité paysagère et par conséquent remettrait en question la pertinence des investissements importants des pouvoirs publics, comme des acteurs économiques. »

De plus, la charte du PNR définit des sites d'intérêt écologique paysager (SIEP). Le SIEP n° 7 est celui des Monédières. La charte indique que le SIEP des Monédières n'a pas vocation à accueillir des éoliennes. Ainsi, parmi les mesures visant à accompagner les mutations des paysages, en page 88, on peut lire : « *Evaluer et prévenir l'impact de l'implantation de l'éolien dans les zones favorables à forte contrainte (voir carte p. 77) par expertise paysagère, en lien avec le service paysage du Syndicat mixte. L'ensemble des SIEM et les SIEP n°1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 11, 13 n'ont pas vocation à accueillir de telles implantations* ».

A noter également, que la pollution lumineuse, générée par les feux de signalisation aéronautique fixes ou clignotants placés à différentes hauteurs sur les tours des aérogénérateurs, constitue également une gêne considérable pendant la nuit, dans un vaste rayon de plusieurs kilomètres autour du site éolien, alors que la zone est relativement préservée de cette nuisance. Ce projet de parc éolien ajouté à tous ceux qui sont en préparation aux alentours représente un impact important, en termes de pollution lumineuse.

Les impacts négatifs sur l'immobilier et le tourisme sont sous-estimés

Le patrimoine naturel de la Corrèze est un véritable atout pour le département. En Corrèze, le tourisme dégage un chiffre d'affaires annuel d'environ 350 millions d'euros et emploie 3500 personnes directement ou indirectement. Le département constitue l'une des destinations de tourisme vert les plus prisées en France. Comme les habitants, les habitants potentiels et les visiteurs ont envie de venir « au pays vert » pour sa nature préservée, son calme, sa prédisposition au ressourcement. L'on peut douter qu'un environnement industrialisé, banalisé, dépersonnalisé, confère les mêmes qualités.

Impacts de la multiplication des projets éoliens industriels dans le département

Dans les conclusions de la commission d'enquête qui a eu lieu concernant le projet éolien de Saint-Priest de Gimel en 2017, les commissaires enquêteurs regrettaient l'absence d'un plan de l'éolien pour le département.

Ces opérations débutent généralement en catimini avec la signature de promesses foncières de baux emphytéotiques. Souvent, le public n'en a connaissance que 3 ou 4 ans plus tard au moment de l'enquête publique seule étape réglementaire de concertation prévue dans la procédure (étape d'une durée très courte eu égard au volume impressionnant des documents d'étude à analyser).

Pour un projet éolien dont les incidences auraient des effets sur au moins 15 ou 20 ans, le signalement des autres projets éoliens en cours devrait de toute évidence être indiqué dans l'étude d'impact pour permettre au lecteur d'avoir une vision plus éclairée. Or, dans le département, plus de 25 projets sont en cours actuellement qui représentent au moins 150 éoliennes géantes sur 40 communes (cf. publications de l'Association Agir pour le Plateau des Etangs, juin 2018). Ce nombre pourrait doubler ou tripler vu le nombre de communes potentiellement ciblées par les promoteurs (234 communes sur les 285 que compte le département). Le public est-il informé ? Est-ce ce futur que les corréziens souhaitent ? Aucune concertation publique n'a eu lieu sur ce sujet majeur d'aménagement du territoire.

Des solutions moins spectaculaires concourant véritablement à la transition énergétique et au développement des territoires, non destructives de la personnalité environnementale actuelle du département, davantage créatrices d'emplois locaux (les projets éoliens ne créent localement pas d'emplois) et génératrice de plus de cohésion sociale existent : améliorer l'isolation de l'habitat, adapter les transports et la mobilité, optimiser la production électrique des barrages, favoriser la construction de micro centrales hydroélectriques, promouvoir les actions actuellement identifiées au niveau départemental dans le cadre du CTE.

Le Conseil départemental de la Corrèze, qui a fait le choix de ne pas inclure l'éolien dans les axes de développement de la transition écologique du département, a également approuvé, en novembre 2018, au terme d'un long travail collaboratif de réflexion, un guide d'information intitulé : « L'éolien en Corrèze » appelant les élus et les citoyens à s'interroger sur les motivations, les pratiques de prospection et les incidences véritables de ces projets.

En conclusion, pour les raisons exposées précédemment, le site de Veix et Pradines n'est pas approprié à un projet éolien industriel et l'intérêt de cette opération pour la collectivité n'est pas démontré aux plans : de la production d'électricité, de la lutte contre le réchauffement climatique et du gain économique et social pour le territoire. Il faut espérer que le Préfet, décisionnaire de l'autorisation d'exploiter ce projet, comprendra la position du public qui souhaite protéger la Corrèze avec son environnement naturel.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Alain CHASTRE
1, Le Bourg
19800 SAINT-PRIEST DE GIMEL

Sujet : [INTERNET]

De : Patrick GILLET <gillet.patrick@orange.fr>

Date : 11/01/2019 22:56

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame,
Monsieur,

Avec une famille implantée à Chaumeil depuis plusieurs générations, réside à Chaumeil, je connais bien cette région et je l'apprécie.

Par la présente, je souhaite vous faire part de ma totale désapprobation à ce projet du PEUCH GEANT et d'éoliennes dans les Monédières.

Il semble qu'aucune étude sérieuse et durable - c'est à dire avec un Mat de Mesure en place sur une période de 1 an – n'est été mené.

Par ailleurs, la rentabilité des petits parcs d'éolienne est plus qu'aléatoire.

nous sommes en zone 6 au niveau du vent ; c'est trop peu pour une véritable rentabilité sauf pour ceux qui les vendent !!!

Si le projet est, comme cela a été fait ailleurs, de multiplier par la suite le nombre d'éolienne, alors il repose sur un vrai mensonge et une catastrophe paysagère annoncée !

Je rappelle que nous sommes dans un Parc Naturel Régional qui a été établi pour préserver la richesse de la flore, de la faune et la qualité du paysage. (et également à l'époque pour éviter les éventuelles exploitation d'Uranium)

Pour mémoire, le Schéma d'étude touristique de la Corrèze préconise de "faire de la Corrèze une véritable destination touristique en mettant en avant ses sites exceptionnels" et souligne qu'elle "correspond aux attentes de la clientèle "campagne" (calme, ressourcement, authenticité, retrouvailles)" et Le Conseil Général, dans le rapport du Président d'octobre 2014 décrit que "les fondements du tourisme en Corrèze sont assis sur les notions de ressourcement, de dépaysement ».

Par ailleurs, l'ADEME dans "Guide pratique éolien en 10 questions » rappelle à la page 19 que "les sites choisis doivent répondre à des réglementations très strictes pour éviter les conflits d'usage et respecter les paysages, le patrimoine, l'environnement et la biodiversité; ils ne peuvent pas être situés à l'intérieur ou à proximité de secteurs architecturaux ou paysagers (sites emblématiques, paysages remarquables, sites inscrits ou classés, ...)."

Les objets éoliens par leur ampleur, 126m, (un douglas fait 45m) et leur implantation sur un relief, viendraient clairement perturber la perception et l'ambiance du paysage des Monédières.

Par son histoire, ses qualités paysagères et sa richesse naturelle, le site du massif des Monédières fait partie du patrimoine commun à transmettre aux futures générations au même titre que le patrimoine bâti (l'église de Lestards, le village de Clédat à Grandsaigne,...) et archéologique (le Fanum des Jaillants à Pradines, le Prieuré du St Sépulcre à Soudaine Lavinadière,...). Et ce dans un contexte où le nombre de projets de construction de parcs éoliens se multiplient.

Dans le cadre de votre : "enquête publique sur le projet du Peuch Géant »

Veillez noter que je suis fermement opposé au projet du Peuch Géant et d'implantation d'éoliennes dans les Monédières. Patrick Gillet

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 11/01/2019 23:30

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 3 décembre 2018 au 11 janvier 2019 - Peuch Geant

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

JAcqueline Flapper

Adresse de messagerie:

renard19300@gmail.com

Sujet:

opposition au projet d'un parc éolien sur le Peuch Géant

Message:

Je m'oppose a ce projet car le massif des Monédières c'est un patrimoine exceptionnel qui ne faut pas détruire par le placement des éoliennes.

Les touristes que je reçois dans mon établissement (env. 250 personnes par an) viennent en Corrèze pour la nature, le silence et la terre vierge. Mettre des éoliennes va en contrebas de mon activité touristique car surtout les Hollandais et les Belges viennent pour autre chose. Est-ce que notre avifaune n'est pas protégé par la loi pour sa rareté?

Également je suis convaincu que les effets des éoliennes pour la santé des êtres humains, des animaux et les plantes sont néfaste.

La carte du ciel nocturne montre que la zone des Monédières est exceptionnellement préservée. La pollution lumineuse a des conséquences pour la vie humaine, et surtout pour la vie animale. C'est un déterminant majeur de la biodiversité ! Ce n'est pas un hasard si la zone est très riche en chiroptères, et il y a bien d'autres richesses amenées par la qualité du ciel nocturne. Or la carte du ciel nocturne n'est pas dans le dossier : c'est à dire que le dossier ne distingue pas ce qui fait la plus grande originalité de Monédières dans toute la région. Comment donner un avis sur le bien fondé du choix de cette zone.

Vous voulez sacrifié notre patrimoine (dont nos enfants et petits enfants, les votre et les notre!) sont les héritiers, que pour des bénéficies de subvention dont les habitants ne font pas profiter, que des entreprises qui étaient tres malins (exactement pareil que avec les panneaux solaires!).

Je suis donc très défavorable à ce projet.

[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le sit..

Veillez croire, Mesdames et Messieurs à toute ma considération,

Jacqueline Flapper

"Les Renardières", entreprise touristique

mère de 5 enfants

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] blocage éoliennes

De : Noémie Td'O <noemie.teyssierdorfeuil@gmail.com>

Date : 11/01/2019 23:52

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Avec une famille implantée à Chaumeil depuis plusieurs générations, je connais bien cette région et je l'apprécie. Par la présente, je souhaite vous faire part de ma totale désapprobation à ce projet du PEUCH GEANT et d'éoliennes dans les Monédières.

Il semble qu'aucune étude sérieuse et durable - c'est à dire avec un Mat de Mesure en place sur une période de 1 an - n'est été mené.

Par ailleurs, la rentabilité des petits parcs d'éolienne est plus qu'aléatoire. 6 c'est trop peu pour une véritable rentabilité sauf pour ceux qui les vendent !!!

Si le projet est, comme cela a été fait ailleurs, de multiplier par la suite le nombre d'éolienne, alors il repose sur un vrai mensonge et une catastrophe paysagère annoncée !

Je rappelle que nous sommes dans un Parc Naturel Régional qui a été établi pour préserver la richesse de la flore, de la faune et la qualité du paysage. (et également à l'époque pour éviter les éventuelles exploitation d'Uranium)

Pour mémoire, le Schéma d'étude touristique de la Corrèze préconise de "faire de la Corrèze une véritable destination touristique en mettant en avant ses sites exceptionnels" et souligne qu'elle "correspond aux attentes de la clientèle "campagne" (calme, ressourcement, authenticité, retrouvailles)" et Le Conseil Général, dans le rapport du Président d'octobre 2014 décrit que "les fondements du tourisme en Corrèze sont assis sur les notions de ressourcement, de dépaysement ».

Par ailleurs, l'ADEME dans "Guide pratique éolien en 10 questions » rappelle à la page 19 que "les sites choisis doivent répondre à des réglementations très strictes pour éviter les conflits d'usage et respecter les paysages, le patrimoine, l'environnement et la biodiversité; ils ne peuvent pas être situés à l'intérieur ou à proximité de secteurs architecturaux ou paysagers (sites emblématiques, paysages remarquables, sites inscrits ou classés, ...)."

Les objets éoliens par leur ampleur, 126m, (un douglas fait 45m) et leur implantation sur un relief, viendraient clairement perturber la perception et l'ambiance du paysage des Monédières.

Par son histoire, ses qualités paysagères et sa richesse naturelle, le site du massif des Monédières fait partie du patrimoine commun à transmettre aux futures générations au même titre que le patrimoine bâti (l'église de Lestards, le village de Clédats à Grandsaigne,...) et archéologique (le Fanum des Jaillants à Pradines, le Prieuré du St Sépulcre à Soudaine Lavinadière,...). Et ce dans un contexte où le nombre de projets de construction de parcs éoliens se multiplient.

Dans le cadre de votre : "enquête publique sur le projet du Peuch Géant »
Veuillez noter que je suis fermement opposé au projet du Peuch Géant et d'implantation d'éoliennes dans les Monédières.

Noémie Teyssier d'Orfeuil

Sujet : [INTERNET]

De : Patrick GILLET <gillet.patrick@orange.fr>

Date : 11/01/2019 23:57

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madameê
Monsieur,

Avec une famille implantée dans les Monédières depuis des siècles, je connais bien cette région. Je suis habitante de Chaumeil

Par la présente, je souhaite vous faire part de ma totale désapprobation à ce projet du PEUCH GEANT et d'éoliennes dans les Monédières.

Nous sommes dans le pays de l'eau. Si nos ancêtres ont toujours misé sur l'énergie de l'eau dans notre région, c'était parce qu'il savait sur quelle terre ils vivaient. Les moulins à eau, puis les barrages ont montré leur efficacité. La Corrèze produit 3x plus d'énergie qu'elle en consomme. Elle peut s'en féliciter, être un exemple.

Les Monédières est le lieu que tous les Corrèziens fréquentent. Des limousins et toutes les régions se croisent dans ses Monédières.

Il est préjudiciable que ce projet d'éolienne ne soit guère soumis à des études sérieuses et durables sur le vent dans nos montagnes - c'est à dire, en premier lieu, avec un Mat de Mesure en place sur une période de 1 an –

Par ailleurs, la rentabilité des petits parcs d'éolienne est plus qu'aléatoire.

La zone 6 c'est trop peu pour une véritable rentabilité. Sauf pour ceux qui vendent DU VENT !!!

Si le projet est, comme cela a été fait ailleurs, de multiplier par la suite le nombre d'éolienne, alors il repose sur un vrai mensonge et une catastrophe paysagère annoncée !

Je rappelle que nous sommes dans un Parc Naturel Régional qui a été établi pour préserver la richesse de la flore, de la faune et la qualité du paysage. (et également à l'époque pour éviter les éventuelles exploitation d'Uranium)

Pour mémoire, le Schéma d'étude touristique de la Corrèze préconise de "faire de la Corrèze une véritable destination touristique en mettant en avant ses sites exceptionnels" et souligne qu'elle "correspond aux attentes de la clientèle "campagne" (calme, ressourcement, authenticité, retrouvailles)" et Le Conseil Général, dans le rapport du Président d'octobre 2014 décrit que "les fondements du tourisme en Corrèze sont assis sur les notions de ressourcement, de dépaysement ».

Par ailleurs, l'ADEME dans "Guide pratique éolien en 10 questions » rappelle à la page 19 que "les sites choisis doivent répondre à des réglementations très strictes pour éviter les conflits d'usage et respecter les paysages, le patrimoine, l'environnement et la biodiversité; ils ne peuvent pas être situés à l'intérieur ou à proximité de secteurs architecturaux ou paysagers (sites emblématiques, paysages remarquables, sites inscrits ou classés, ...)."

Les objets éoliens par leur ampleur, 126m, (un douglas fait 45m) et leur implantation sur un relief, viendraient clairement perturber la perception et l'ambiance du paysage des Monédières.

Par son histoire, ses qualités paysagères et sa richesse naturelle, le site du massif des Monédières fait partie du patrimoine commun à transmettre aux futures générations au même titre que le patrimoine bâti (l'église de Lestards, le village de Clédat à Grandsaigne,...) et archéologique (le Fanum des Jaillants à Pradines, le Prieuré du St Sépulcre à Soudaine Lavinadière,...). Et ce dans un contexte où le nombre de projets de construction de parcs éoliens se multiplient.

je souhaite défendre le paysage avant tout, mais les études sur la santé sur la proximité des éoliennes ne sont pas à négliger !

Dans le cadre de votre : "enquête publique sur le projet du Peuch Géant »
Veuillez noter que je suis fermement opposé au projet du Peuch Géant et d'implantation d'éoliennes dans
les Monédières. une habitante des Monédières Flavie Teyssier d'Orfeuil

Sujet : [INTERNET] PEUCH GEANT

De : Patrick GILLET <gillet.patrick@orange.fr>

Date : 11/01/2019 23:59

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame,
Monsieur,

Avec une famille implantée à Chaumeil depuis plusieurs générations, réside à Chaumeil, je connais bien cette région et je l'apprécie.

Par la présente, je souhaite vous faire part de ma totale désapprobation à ce projet du PEUCH GEANT et d'éoliennes dans les Monédières.

Il semble qu'aucune étude sérieuse et durable - c'est à dire avec un Mat de Mesure en place sur une période de 1 an - n'est été mené.

Par ailleurs, la rentabilité des petits parcs d'éolienne est plus qu'aléatoire.

nous sommes en zone 6 au niveau du vent ; c'est trop peu pour une véritable rentabilité sauf pour ceux qui les vendent !!!

Si le projet est, comme cela a été fait ailleurs, de multiplier par la suite le nombre d'éolienne, alors il repose sur un vrai mensonge et une catastrophe paysagère annoncée !

Je rappelle que nous sommes dans un Parc Naturel Régional qui a été établi pour préserver la richesse de la flore, de la faune et la qualité du paysage. (et également à l'époque pour éviter les éventuelles exploitation d'Uranium)

Pour mémoire, le Schéma d'étude touristique de la Corrèze préconise de "faire de la Corrèze une véritable destination touristique en mettant en avant ses sites exceptionnels" et souligne qu'elle "correspond aux attentes de la clientèle "campagne" (calme, ressourcement, authenticité, retrouvailles)" et Le Conseil Général, dans le rapport du Président d'octobre 2014 décrit que "les fondements du tourisme en Corrèze sont assis sur les notions de ressourcement, de dépaysement ».

Par ailleurs, l'ADEME dans "Guide pratique éolien en 10 questions » rappelle à la page 19 que "les sites choisis doivent répondre à des réglementations très strictes pour éviter les conflits d'usage et respecter les paysages, le patrimoine, l'environnement et la biodiversité; ils ne peuvent pas être situés à l'intérieur ou à proximité de secteurs architecturaux ou paysagers (sites emblématiques, paysages remarquables, sites inscrits ou classés, ...)."

Les objets éoliens par leur ampleur, 126m, (un douglas fait 45m) et leur implantation sur un relief, viendraient clairement perturber la perception et l'ambiance du paysage des Monédières.

Par son histoire, ses qualités paysagères et sa richesse naturelle, le site du massif des Monédières fait partie du patrimoine commun à transmettre aux futures générations au même titre que le patrimoine bâti (l'église de Lestards, le village de Clédat à Grandsaigne,...) et archéologique (le Fanum des Jaillants à Pradines, le Prieuré du St Sépulcre à Soudaine Lavinadière,...). Et ce dans un contexte où le nombre de projets de construction de parcs éoliens se multiplient.

Dans le cadre de votre : "enquête publique sur le projet du Peuch Géant »

Veillez noter que je suis fermement opposé au projet du Peuch Géant et d'implantation d'éoliennes dans les Monédières. Patrick Gillet